

SOCAPALM



Rapport développement durable

2021

Table des matières

I.	Introduction	6
1.	Message du Directeur Général	6
2.	Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence	6
3.	Profil général	7
4.	Présence géographique dans le pays.....	8
5.	Organigramme hiérarchique de la Socapalm	9
6.	Structure du capital (actionnariat)	10
7.	Quelques dates importantes	10
II.	Performance économique en chiffres	14
1.	Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture	14
2.	Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste	14
3.	Production de caoutchouc naturel	15
4.	Production de semences	15
5.	Projets de recherche et développement.....	15
6.	Impacts des changements climatiques sur les opérations.....	16
7.	Objectifs et perspectives	16
III.	Gouvernance responsable	17
1.	Structure de gouvernance et méthodes de gestion	17
2.	Politiques, chartes et code éthique	17
3.	Conformité aux exigences légales.....	19
a.	Lois nationales environnementales et sociales.....	19
b.	Lutte contre le travail d'enfants.....	19
c.	Lutte contre le travail forcé ou obligatoire	19
d.	Lutte contre la corruption.....	19
e.	Comportement anticoncurrentiel	20
f.	Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats) .	20
g.	Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats).....	20
4.	Respect volontaire d'autres normes	20
a.	RSPO	20
B.	ISO 14001.....	22
c.	Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)	22
d.	Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP).....	23
5.	Chaîne d'approvisionnement et traçabilité	23
A.	Identification	24
b.	Transparence et achats équitables	24

c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement	24
6. Normes des clients.....	24
7. Évaluations par tierces parties	24
8. Plaintes et Griefs	25
9. Adhésions et associations.....	26
10. Objectifs et perspectives	26
IV. Un engagement social fort	27
1. L'engagement social de l'entreprise	27
2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux	27
a. Ressources humaines.....	27
b. Protection des employés	29
c. Gestion des plaintes internes	29
d. Répondre aux besoins financiers des employés.....	29
e. Chiffres clés des ressources humaines	30
f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés.....	30
g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés.....	31
3. Infrastructures à la disposition des employés	31
a. Au sein des villages	31
b. Investissements réalisés	36
c. Mobilité.....	36
4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers	37
5. Santé : un levier de développement.....	37
a. Politique de santé	37
b. Personnel et infrastructures	38
c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)	38
d. Prévention, détection et traitement des maladies.....	38
e. Planning familial	41
f. Collecte de données médicales.....	41
g. Préparation aux situations d'urgences	41
6. Soutien à l'éducation et à la formation	42
a. Politique d'éducation	42
b. Infrastructures et personnel	43
c. Soutien financier et dons aux écoles	44
7. Micro-projets réalisés	45
8. Objectifs et performance.....	47
V. Assurer la sécurité des employés	48

1. Système de management de la sécurité	48
2. Politique de sécurité et de santé au travail	48
3. Comités de santé et sécurité au travail	49
4. Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour).....	50
5. Programmes et plans (existants et développés cette année).....	51
6. Réalisations	52
7. Formation et sensibilisation.....	52
8. Surveillance médicale.....	54
9. Monitoring.....	54
10. Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)	54
11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail.....	54
12. La sécurité des personnes dans la chaîne d’approvisionnement (formations, audits)	54
13. Evolution dans le temps	55
14. Objectifs pour l'année prochaine.....	55
VI. Gestion des ressources naturelles	56
1. Système de gestion de l'environnement.....	56
2. État des certifications en cours	56
3. Politiques.....	56
a. Eau	56
b. Protection du sol.....	57
c. Gestion des déchets	58
d. Protection et amélioration de la biodiversité.....	59
e. Emissions atmosphériques et air ambiant.....	61
f. Matières consommées	61
g. Énergie	62
h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique	62
i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone	62
4. Évaluations d'impact environnemental	62
5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA).....	63
6. Non-conformités environnementales	64
7. Programmes et plans (existants et développés cette année).....	64
8. Réalisations	65
9. Formations	65
10. Monitoring.....	66
11. Nombre d'accidents environnementaux (détails)	67
12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail.....	67

13. Suivi des incendies.....	67
14. Évolution dans le temps	68
15. Relations avec le gouvernement/les administrations.....	68
16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.)	68
17. Objectifs pour l'année prochaine.....	69
VII. Contribution au développement local.....	70
1. Partenaires locaux	70
a. Sous-traitants.....	70
b. Planteurs villageois	70
c. Plan d'engagement avec les parties prenantes.....	71
2. Plans de développement communautaire.....	71
3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines	72
a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés.....	73
b. Approvisionnement en énergie et en eau.....	74
c. Ouverture et entretien des routes	75
d. Dons.....	75
4. Partenaires dans des projets de développement local	77
a. Avec les populations.....	77
5. Protection des populations autochtones	77
VIII. Communication interne et externe.....	79
1. Renforcement de la communication interne	79
2. Renforcement la communication externe	80
3. Résultats de la communication externe.....	80
4. Participations aux évènements et/ou sponsoring.....	81
IX. Objectifs et perspectives 2022-2023-2024.....	84
X. Index du contenu GRI	85
XI. Glossaire	91
XII. Chiffres clés	94
XIII. Annexes	97
1. Certificat ISO 14001:2015	97
2. Certificat RSPO.....	98
3. Politique HSE	102

I. Introduction

1. Message du Directeur Général

Malgré deux ans de crise sanitaire mondiale et de forts impacts économiques sur tous les continents, le Cameroun a fait preuve d'une grande résilience. De même, la Socapalm, a continué dans sa dynamique de performances agricoles, techniques et financières.

Le personnel a fait face avec une très grande motivation à cette situation inédite et de nombreuses étapes majeures ont été franchies avec succès grâce à un agréable climat de travail.

Nous pouvons saluer entre autres l'obtention des certifications des plantations de Mbongo, Eséka et de Socaport. Les normes et critères de RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) sont à présent totalement intégrés à notre fonctionnement et le processus d'amélioration continue institué par la norme ISO 14001 se poursuit.

Parallèlement, l'entreprise continue sa mue en matière de logements ; les programmes de construction de nouveaux logements se poursuivent sur l'ensemble des plantations et les habitations en bois sont progressivement détruites. Des espaces récréatifs seront créés à l'image du terrain multisports édifié à Kienké. Des lampadaires solaires ont été installés dans certains villages et leur implantation continuera en 2022.

D'autre part, d'importantes rénovations de logements en bois ont été réalisées dans l'attente de la construction des nouveaux logements.

Sur le plan du foncier, nous avons dressé l'état des lieux de la concession sur chaque plantation et ces opérations ont été menées avec les communautés et l'administration. Les cartes ont été établies et, en 2022, après leur présentation à la Commission Technique du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières, nous devrions pouvoir aboutir à la finalisation des travaux. Une révision des surfaces au bail sera ainsi sollicitée.

Nous attachons la plus grande importance à la gestion durable des ressources que constituent nos plantations car nous voulons que nos activités soient bénéfiques à tous : à nos employés, aux planteurs villageois, aux communautés, il en va de notre futur.

Vous trouverez dans ce rapport de développement durable, la synthèse de nos réalisations sociales et environnementales pour l'année écoulée ainsi que les nouveaux objectifs que nous nous sommes fixés.

Dominique CORNET

2. Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence

Concilier rentabilité économique et valeurs sociétales est la clé de voûte d'une croissance durable de l'Entreprise et de ses collaborateurs.

La démarche d'amélioration continue mise en place à la Socapalm depuis quelques années a permis d'aboutir non seulement à l'obtention et au maintien de la certification ISO 14001:2015 de l'ensemble de ses sites mais également à la certification RSPO pour la plupart de ses sites.

L'adoption d'une démarche de responsabilité sociétale encadrée par la politique de gestion responsable du Groupe Socfin a davantage souligné la volonté de l'entreprise dans ce domaine.

Cette politique a d'ailleurs été mise à jour le 14 septembre 2021 afin de répondre aux éléments de la politique de GPSNR (Global Platform for Sustainable Natural Rubber). Cette politique de gestion responsable se base sur les 3 piliers d'engagement du Groupe, en parallèle de son engagement spécifique de transparence : le développement rural, les employés et les communautés locales, et l'environnement. Ces engagements constituent la base d'initiatives clés visant à améliorer les performances économiques à long terme, le bien-être social, la santé, la sécurité et la gestion des ressources naturelles.

Cette démarche se traduit aujourd'hui par différentes actions :

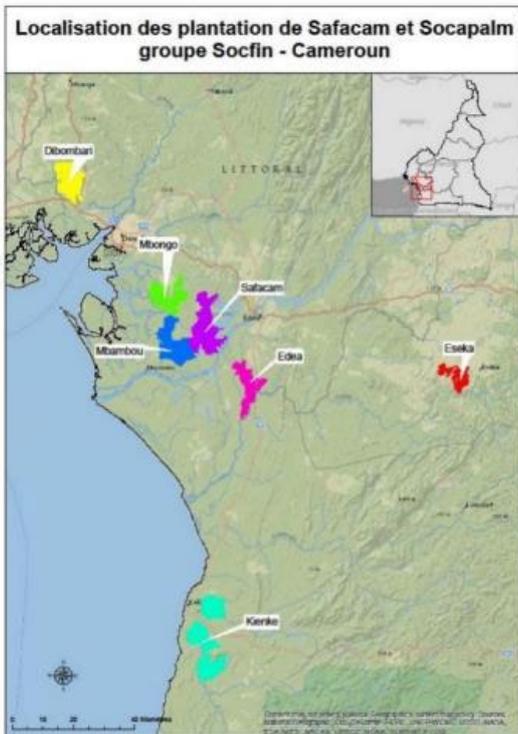
- La conservation des certificats ISO 14001 pour l'entièreté de ses sites à travers la mise en œuvre d'une approche systématique permettant de définir des objectifs, des indicateurs et d'en évaluer les résultats ;
- La mise en jour continue de sa veille réglementaire afin de garantir le suivi de la conformité légale, le respect des normes et règlements en vigueur dans le but de prévenir toute forme de risques ;
- La préservation de la biodiversité au sein de ses plantations notamment à travers l'identification de zones à haute valeurs de conservation (HVC) ;
- La réduction des impacts environnementaux par exemple au travers de l'utilisation des chaudières à combustion permettant ainsi de limiter les polluants atmosphériques à la source et de respecter les niveaux réglementaires en les maintenant dans les normes en vigueur ;
- La protection des eaux de surface au moyen d'analyses régulières et également par traitement des effluents avant leurs rejets dans les milieux récepteurs ;
- La maîtrise de la gestion des déchets et leur valorisation dans les autres activités de l'entreprise (engrais organiques, énergie verte, etc.) ;
- Le soutien à l'éducation par un appui matériel aux structures d'éducation de base ;
- L'amélioration des conditions de vie des communautés enclavées par la mise en place de services collectifs adaptés et durables ;
- La contribution au développement local par la formation des jeunes à l'agriculture en vue de diminuer le clivage industriel ;
- L'amélioration de la santé des employés par l'intensification de la prévention sanitaire et le renforcement des capacités professionnelles du personnel de santé et d'éducation ;
- L'amélioration et l'intensification de la communication envers les employés et les communautés riveraines ainsi que la prise en compte de leurs attentes.

3. Profil général

La Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies) est une Société Anonyme qui a son siège Social à Tillo, route de Nkongsamba, BP 691 Douala, Cameroun.

La Socapalm est une filiale de Socfinaf, holding du Groupe Socfin dont le siège est basé au Luxembourg. Le Groupe est actif dans la production d'huile de palme et de caoutchouc naturel dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale et d'Asie du Sud-Est.

4. Présence géographique dans le pays



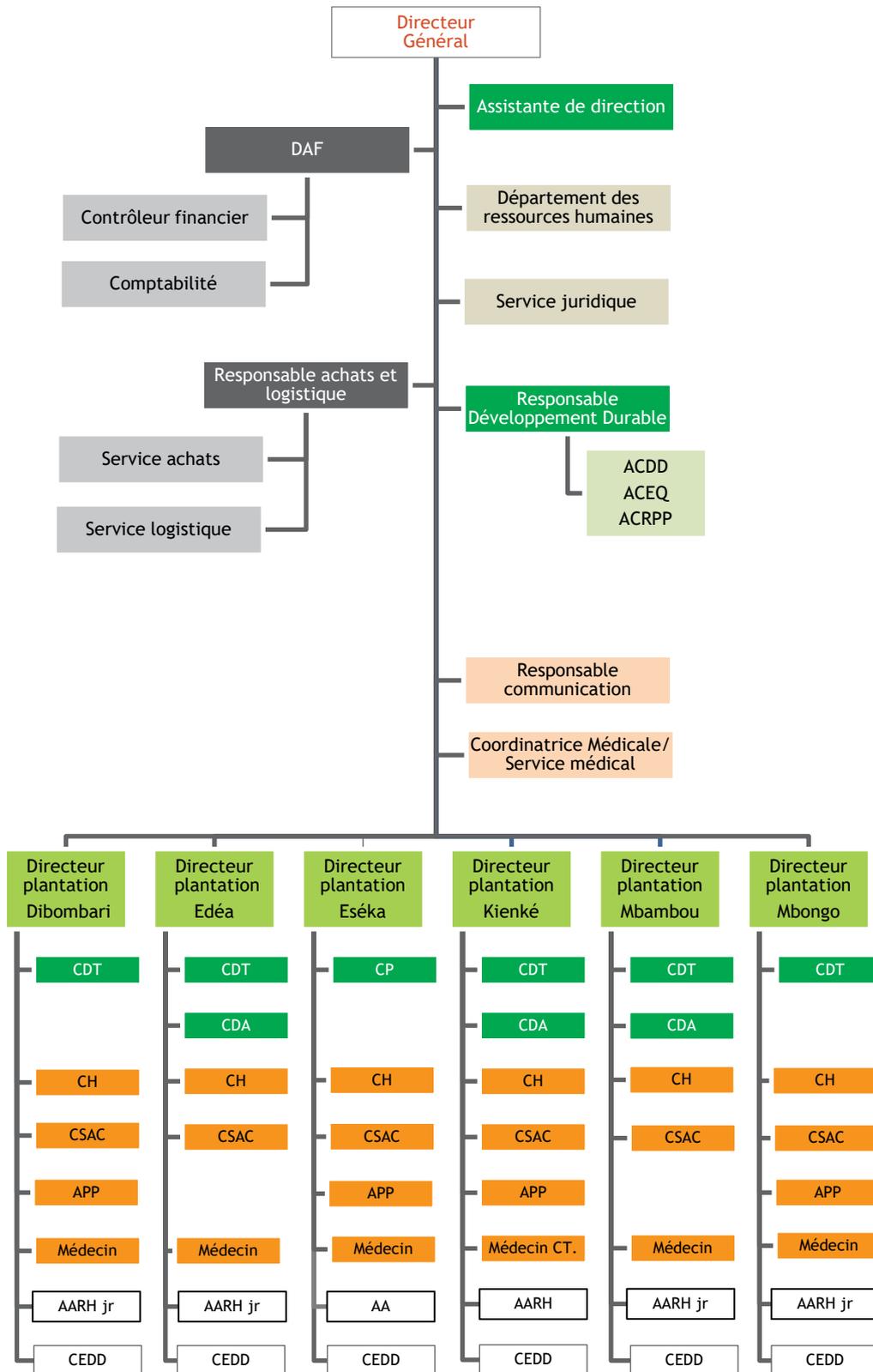
Le Cameroun est situé en Afrique centrale.

La Socapalm regroupe à ce jour 6 sites agro-industriels situés dans les régions du Littoral, du Sud et du Centre.

- Dibombari, Edéa, Mbambou et Mbongo (Région du Littoral) ;
- Eséka (Région du Centre) ;
- Kienké (Région du Sud).

La Socapalm dispose également d'installations de stockage d'huile au port de Douala (Socaport) et est actionnaire unique de Camseeds qui est une société de recherches et développement dans la production de semences localisée sur les sites de Dibombari et de Kienké.

5. Organigramme hiérarchique de la Socapalm



Se référer au glossaire pour les abréviations.

6. Structure du capital (actionnariat)

Les principaux actionnaires sont Socfinaf qui détient 67,46% des parts, ainsi que l'État du Cameroun avec 22,36% ; le solde, soit 10,18% est réparti entre les mains de particuliers camerounais via la bourse de Douala.

7. Quelques dates importantes

1968	Création de la Société de Palmeraies du Cameroun Oriental « SOPACOR ».
1969	Création de la plantation de Mbongo.
1970	Création de la plantation d'Eséka. SOPACOR devient SOPAME (Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka).
1974	Construction de l'huilerie de Mbongo. Création de la Socapalm (Société Camerounaise de Palmeraies). Création de la plantation de Dibombari.
1978	Création de la plantation de Kienké.
1968-1980	18 000 ha plantés et 4 500 employés à la Socapalm.
1982	Création des infrastructures de stockage au port de Douala.
1986-1987	Crise économique mondiale, chute brutale des cours mondiaux de l'huile de palme. Effets dévastateurs sur la Socapalm.
1988	L'État, principal pourvoyeur de fonds, est en difficulté, il conclut alors des contrats de performances et amène la Socapalm à prendre des mesures de gestion drastiques : baisse de 11% des effectifs, sous-traitance de certains travaux, etc.
1990	Évolution de la production d'huile de palme de 23 000 tonnes par an à 57 800 tonnes en 1990. Création de la raffinerie SPFS (Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA) et de la marque PalmOr.
1993	Nomination de l'ancien Ministre de l'Agriculture au poste de Directeur Général avec pour missions de baisser de 37% les effectifs et la préparation pour la privatisation. Création de l'unité de fractionnement (Mula Palm), Nkapa.
2000	Aboutissement du processus de privatisation de la Socapalm, signature de la convention de cession : ✓ 70% : Palmcam ; ✓ 3% : personnel en activité à cette date ; ✓ 17% : conservées par l'État ; ✓ et 10% pour les investisseurs nationaux. Signature avec Palmcam d'un bail emphytéotique de 60 ans. Mission : restructuration de l'outil de travail : administratif, comptable, technique et agricole.
2004	Lancement de la régénération des plantations avec un objectif de replanting de 500 à 1 000 ha par an.
2005	Fermeture de l'unité de fractionnement à Nkapa (Mula Palm). Finalisation du paiement de la réserve sociale des 403 millions FCFA (Franc de la Communauté Financière Africaine) aux employés présents le 30 juin 2000, avec un accord intervenu entre le collectif des délégués du personnel encadré par les syndicats et la Direction Générale pour régler l'attribution gratuite des 3% des actions du personnel portées par le groupement Palmcam.
2006	Création et développement de l'hévéaculture à Dibombari.

- 2007 « Villagisation » de la plantation d'Eséka (2 621 ha) : sous-location de toutes les parcelles de la plantation aux populations du Nyong et Kelle. Socapalm lance sa démarche HSE et se lance dans un processus de certification (Hygiène, Sécurité et Environnement).
- 2008 Signature d'un partenariat avec la DEG (Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft) pour un cofinancement des infrastructures sociales des plantations.
- 2009 Introduction de 20,31% du capital de la Socapalm à la bourse de Douala. Début du projet de construction de la nouvelle huilerie de Mbambou. Début de l'absorption partielle de la Ferme Suisse par la Socapalm.
- 2010 Renouvellement du partenariat avec la DEG pour une durée de 4 ans.
- 2011 La première saignée d'un hévéa a lieu à la Socapalm.
- 2012 Lancement de la démarche de certification ISO 14001.
- 2012 Mise en place d'un partenariat avec l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier : achat de 3 000 plants destinés au reboisement des villages, écoles et de la plantation.
- 2013 Plus de 301 000 € investis dans les infrastructures sociales des plantations grâce à l'appui de la DEG entre 2008 et 2013. Développement de l'hévéaculture à Kienké. Partenariat avec l'IECD (Institut Européen de Coopération et de Développement) : création d'une École Familiale Agricole (EFA) à Kienké accueillant des jeunes pour une formation aux métiers ruraux dès septembre 2014. Inauguration de la nouvelle huilerie de Mbambou (30 T/h).
- 2014 Obtention de la certification ISO 14001 pour les sites de Mbongo, Mbambou, Eséka et les bureaux de la direction générale à Douala.
- 2015 Don d'un centre de santé aux populations du village de Mbimbe. La Socapalm, pour la première fois, produit plus de 100 000 tonnes d'huile de palme. Un second groupe d'élèves fait son entrée à l'École Familiale Agricole (EFA) de Kienké. L'ensemble des sites est certifié ISO 14001. Création de la plateforme tripartite de Dizangué (Mbongo et Mbambou). Rétrocession de la case de santé de Mbimbe à l'État au profit des populations de la localité et environs.
- 2016 Construction d'une école primaire à Mbambou. Mise en place de forages aux villages riverains à Mbongo. Créations des plateformes tripartites de Dibombari, Kribi (Kienké) et Edéa. Début des travaux de la révision de l'accord d'entreprise Socapalm entre la Direction Générale et les syndicats des travailleurs. Mise en ligne du site internet de la Socapalm et d'une page Facebook facilitant sa communication interne et externe. Dons de forages aux populations de la localité de Mbongo et environs.
- 2017 Mise en œuvre de la politique de gestion responsable du Groupe avec l'accompagnement de The Forest Trust (TFT), devenue EF (Earthworm Foundation). Lancement d'un nouveau programme de rénovations des logements : 135 logements rénovés/construits. Signature du nouvel accord d'entreprise Socapalm qui accorde des avantages considérables au personnel, avec à la clé des salaires revus à la hausse.

- Installation d'une chaudière à biomasse à Mbongo et d'une nouvelle palmisterie à Edéa.
La production annuelle en huile brute atteint un record de 118 840 tonnes.
Sortie de la première promotion de l'École Familiale Agricole de Kienké.
- 2018** Obtention de la certification ISO 14001:2015 de tous les sites.
Rencontre entre la Direction de la Socapalm et le Point de Contact National (PCN) belge à Bruxelles.
Construction et ouverture de l'école anglophone du village de Mbondjo sur la plantation de Dibombari.
Nomination d'une nouvelle administratrice, Mme Audrey EKONGOLO, première femme à tenir ce poste.
Rencontres de la Direction de la Socapalm avec toutes les parties prenantes et ONG.
La production annuelle en huile brute atteint une nouvelle fois un record de 135 641 tonnes.
Poursuite de la politique de rénovation de logements dans toutes les plantations avec 269 logements construits/rénovés.
Formation de tous les Chefs du Service Administratif et Comptable (CSAC) et Assistant Administratif Ressources Humaines (AARH) au centre d'excellence de EF à Yaoundé.
En prélude à la certification RSPO, démarrage des études Haut Stock de Carbone/Hautes Valeurs de Conservation (HSC/HVC) sur les 6 sites Socapalm.
Collaboration étroite lancée avec WWF (World Wide Fund for Nature) auprès des populations riveraines.
Création de la plateforme tripartite à Eséka.
Augmentation des capacités de stockage par 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbambou, Kienké et Edéa.
- 2019** Nouvel accroissement de la production annuelle en huile brute qui atteint 140 349 tonnes.
Poursuite de la politique de rénovation de logements sur toutes les plantations avec 197 logements construits/rénovés.
En prélude de la certification RSPO, poursuite des études HVC sur les 6 sites de la Socapalm.
Nouvelle augmentation des capacités de stockage par 3 nouvelles cuves de 2 000 tonnes à Mbongo, Dibombari et Eséka.
- 2020** Nouvelle hausse de la production annuelle d'huile brute qui atteint 145 898 tonnes.
Poursuite de la politique de rénovation des logements sur toutes les plantations avec 256 logements construits/rénovés.
Soutien au fond spécial de solidarité national dans la lutte contre la Covid-19 avec un don de 50 000 000 FCFA.
Août : renouvellement de la certification ISO 14001:2015.
Implémentation des normes de la certification RSPO dans les plantations de Mbongo et Mbambou et préparation à la certification RSPO pour les autres plantations : Dibombari, Kienké, Edéa et Eséka.
Implémentation du nouvel ERP « Sage X3 » sur tous les sites.
Création et réhabilitation de notre outil industriel avec l'agrandissement de l'huilerie à Eséka.
Constructions de nouvelles infrastructures sportives au sein des différentes plantations : Eséka, Kienké, Mbambou et Edéa.
- 2021** Nouveau record de production annuelle d'huile brute qui culmine à 152 323 tonnes.
Mise en place du Département de Développement Durable (DD) avec 1 responsable du DD, 2 assistants chargé du suivi RSPO et ISO 14001 et 1 responsable chargé des relations avec les parties prenantes.

Etablissement d'un plan de consultation et d'engagement régulier avec les communautés riveraines.
Obtention des certificats RSPO pour 3 sites.
Mise à jour de la politique de gouvernance responsable du Groupe Socfin incluant les nouvelles exigences dues aux révisions des standards de certification.
Renouvellement du certificat ISO 14001:2015 pour les 6 sites.



Production de semences germées par le site de Camseeds, Kienké

II. Performance économique en chiffres

1. Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture

En dépit d'un contexte socio-économique compliqué en zone CEMAC¹ ainsi qu'en raison de la situation sanitaire mondiale, la Socapalm a clôturé l'année 2021 avec un chiffre d'affaires de 75 258 705 KFCFA.

Bref aperçu comparatif

Les investissements agronomiques, industriels et sociaux se montent à 6 747 428 KFCFA pour l'année 2021. Cette politique d'investissements soutenue permet à la Socapalm de disposer au 31 décembre 2021 de 34 653 ha de plantations : 32 484 ha de palmiers à huile et de 2 079 ha d'hévéas sur une concession globale de 58 063 ha.

La concession initiale au 30 juin 2000 était de 78 529 ha ; suite à la révision du bail, plus de 20 000 ha ont été restitués à l'État en 2005.

Les surfaces en détail :

Palmiers à huile (2021 en ha)						
Libellés	Dibombari	Edéa	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Superficie plantée en rapport	3 807	4 349	9 726	7 604	4 458	29 944
Superficie plantée non en rapport	0	149	614	298	0	1 062
Superficie en replantation	0	549	930	0	0	1 479
Superficie totale	3 807	5 047	11 270	7 902	4 458	32 484

NB : La plantation d'Eséka, non reprise ici, est uniquement composée de plantations villageoises.

Hévéas (2021 en ha)			
Libellés	Dibombari	Kienké	Total
Superficie plantée en rapport	1 901	178	2 079
Superficie plantée non en rapport	0	0	0
Superficie en replantation	0	0	0
Superficie totale	1 901	178	2 079

2. Production d'huile de palme, d'amandes de palmiste et d'huile de palmiste

Depuis la privatisation, et compte tenu des investissements réalisés ainsi que la remise aux normes des cultures, les productions ont connu une croissance régulière et cette courbe ascendante se poursuit. La production d'huile de palme brute pour l'année 2021 s'élève à 152 323 tonnes. En 2021, on notera que, selon certains analystes, le Cameroun accuserait toujours un déficit annuel évalué en 2021 entre 40 000 et 70 000 tonnes d'huile de palme brute par rapport aux besoins nationaux. Il s'agit cependant d'une supposition car peu de statistiques sont disponibles concernant les productions des transformateurs notamment en ce qui concerne la partie relative aux produits issus des plantations privées ou aux pressoirs villageois que certains

¹ CEMAC signifie « Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ». Celle-ci est composée de six Etats membres : Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad. Elle se donne pour mission de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'un véritable marché commun : élimination des barrières commerciales, projet commun de développement, entraide des pays membres.

acteurs de la transformation (savonniers, producteurs d'huile raffinée...) exporteront dans les pays limitrophes.

3. Production de caoutchouc naturel

Le Groupe Socfin est un membre fondateur de la Plateforme GPSNR (créée en octobre 2018). Le Groupe y a contribué de nombreuses manières notamment en assistant à des ateliers et en participant à des groupes de travail.

En 2019 et 2020, un travail important a été entrepris pour donner corps aux 12 principes de durabilité de GPSNR, ce qui a abouti au « Policy Framework GPSNR », approuvé lors de leur Assemblée Générale en septembre 2020.

L'hévéaculture représente une production d'énergie verte pure : le caoutchouc naturel se substitue au caoutchouc synthétique (issu du pétrole) et les arbres eux-mêmes constituent un puits de carbone non négligeable.

A la Socapalm, suite à l'effondrement des taux et à la pandémie de la Covid-19 en 2020, les activités ont été arrêtées temporairement à compter de la fin du mois de mars 2020. Les saignées ont finalement repris en avril 2021 menant, en fin d'année, à une quantité produite de 2 030 tonnes de caoutchouc équivalent sec. La totalité de la production a été vendue en 2021.

4. Production de semences

Afin de s'assurer de la disponibilité de semences de palmiers à huile performantes et adaptées à leur milieu, la Socapalm, en collaboration avec le Groupe Socfin, a créé Camseeds en 2014. Cette entité est en charge de la production de semences de palmiers à huile sélectionnées de haute qualité ainsi que la recherche de variétés résistantes aux maladies, via son laboratoire de recherche phytopathologique.

En 2021, 1 206 940 semences germées, sélectionnées et à haut rendement ont été vendues selon la répartition ci-dessous :

- 70 118 semences aux planteurs villageois ;
- 428 300 semences aux pépinières du Groupe pour la production de plantules et plants destinés aux planteurs villageois ;
- 708 522 semences à l'exportation.

5. Projets de recherche et développement

Camseeds concentre ses activités sur deux unités :

- L'unité de phytopathologie, située à Dibombari et qui est composée d'un laboratoire de microbiologie (études des agents pathogènes liés aux maladies) et de deux pré-pépinières expérimentales (tests de résistance aux maladies) ;
- L'unité de sélection végétale, située à Kienké, qui dispose de champs d'expérimentation, de jardins semenciers, ainsi que d'une unité de production de semences.



Pollinisation assistée d'une inflorescence femelle, Kienké

Camseeds, dont l'objectif était de devenir un centre de production de semences sélectionnées de palmiers à huile, est opérationnelle depuis 2018.

Par ailleurs, en 2021, Camseeds a obtenu le renouvellement de son Certificat d'Exercice de l'Activité Semencière délivré par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour une durée de trois ans.

6. Impacts des changements climatiques sur les opérations

Les études préliminaires à l'acquisition et au développement de nouvelles parcelles incluent une analyse des risques liés aux changements climatiques. Lorsque le risque a été identifié, la plantation met en place des mesures d'adaptation afin de garantir la productivité des surfaces et assurer aux communautés locales leurs moyens de subsistance.

7. Objectifs et perspectives

Pour 2022, 750 ha sont prévus pour replanting à Kienké (450 ha), Dibombari (100 ha) et Edéa (200 ha).

La Socapalm souhaite poursuivre ses initiatives lancées depuis plusieurs années dans sa démarche de durabilité, dans ce cadre, son niveau d'investissement se maintiendra pour 2022 à un montant global de 6 556 954 KFCFA.

Afin de poursuivre ses efforts pour garantir des logements décentes et un cadre de vie agréable, la Socapalm va dédier une enveloppe de 927 millions de FCFA à l'exécution du plan de renouvellement des logements du personnel. Ces travaux devront se poursuivre sur une durée de 5 à 6 ans.

L'ensemble des surfaces en hévéaculture sera mis en saignée, en ce compris 178 hectares situés à Kienké, ce qui est une première.

Dans une logique d'amélioration continue et pour assurer la durabilité de ses plantations, en 2022, l'objectif de la Socapalm est d'obtenir et de conserver la certification RSPO pour l'ensemble des six plantations, d'ailleurs, un renforcement d'effectifs dédiés a été effectué à cet effet. L'objectif sera également de veiller au respect des plans de gestion mis en place en 2021 afin d'en étudier les résultats et les conséquences, notamment en termes de préservation de la biodiversité à travers les plans de gestion des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC).

III. Gouvernance responsable

1. Structure de gouvernance et méthodes de gestion

Le système de gouvernance de la Socapalm est structuré de la manière suivante :

- Une Assemblée Générale des actionnaires à laquelle le Conseil d'Administration doit rendre des comptes et faire des propositions ;
- Un Conseil d'Administration qui a une fonction de contrôle et de surveillance, avec à sa tête un président nommé ;
- Un Directeur Général nommé par le Conseil d'Administration et qui doit rendre des comptes sur sa gestion et faire des propositions au Conseil d'Administration ;
- Huit cadres exécutifs dont un directeur des ressources humaines, un directeur administratif et financier, un directeur des achats et de la logistique, un directeur en développement durable ainsi que 4 directeurs de plantations.

La gestion de l'entreprise à proprement parler s'articule autour de deux axes : la stratégie et le contrôle qui est assuré par la direction générale, et la gestion des opérations pilotée par les directeurs de plantation. Des réunions sont tenues régulièrement avec l'ensemble de l'encadrement et des représentants du personnel.



Réunion des directeurs de plantation, octobre 2021

2. Politiques, chartes et code éthique

La politique environnementale, dite « HSE », est l'élément moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du système de management environnemental de la Socapalm, qui maintient et améliore sa performance environnementale. Cette politique HSE décrit de manière générale les mesures mises en place dans chaque département en termes de santé, sécurité au travail et de protection de l'environnement. En effet, cette politique fait référence à de nombreuses autres politiques départementales, notamment la protection des employés, les soins de santé, les services d'urgence, la réduction des consommations des produits chimiques, la diminution de la pollution, la gestion des déchets, la préservation de l'environnement, etc.

La Socapalm s'appuie sur la politique de gestion responsable du Groupe, qui tient, entre toutes autres préoccupations, à réduire et prévenir les impacts environnementaux² et à favoriser le développement local et rural des régions où il est implanté tout en y protégeant les droits de ses employés et des communautés.

² Retrouvez la politique de gestion responsable du Groupe Socfin via le lien suivant : www.socfin.com/sites/default/files/2021-10/2021%2009%2028%20Socfin%20Group%20Responsible%20Management%20Policy%20_%20signed.pdf

En particulier, la politique HSE de la Socapalm reflète l'engagement de la Direction Générale de se conformer aux exigences légales applicables au Cameroun et notamment, de s'engager pour la prévention de la pollution, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement. Cette politique constitue la base sur laquelle s'appuie l'Entreprise pour fixer ses objectifs en matière environnementale.

La politique HSE est communiquée à tous ses employés et partenaires, y compris ses sous-traitants et sociétés de placement³.

La Socapalm a également mis à jour d'autres politiques depuis 2019 :

- Politique de liberté d'association et de négociation collective ;
- Politique concernant le travail des enfants ;
- Politique en matière de protection des droits à la reproduction ;
- Politique spéciale du travail ;
- Politique concernant le harcèlement sexuel et autres types de harcèlement et de violence en milieu de travail ;
- Politique en matière de conduite éthique ;
- Politique concernant le travail forcé et issu de la traite, la substitution de contrat et les travailleurs migrants et temporaires ;
- Politique en matière de droits de l'Homme ;
- Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi ;
- Politique de gestion responsable du Groupe Socfin ;
- Politique de dénonciation.

La Socapalm dispose d'un code éthique abordant les thèmes suivants : intégrité, transparence, absence de conflits d'intérêt, anti-corruption, respect des lois et règlements en vigueur au Cameroun, etc.

Le code éthique est communiqué et mis à la disposition de ses employés et de ses partenaires : clients, fournisseurs, sous-traitants, communautés riveraines, etc. afin qu'ils soient informés et s'engagent à en respecter les principes et à les mettre en pratique dans le cadre de leur collaboration avec la Socapalm.



Diffusion et sensibilisation aux politiques et aux procédures de la Socapalm dans le village de Nlozok, Socapalm

³ Définition de la société de placement : Entreprise de services qui se charge de placer les personnes sans emploi ou à la recherche d'un nouvel emploi. Le placement du personnel peut avoir un caractère fixe ou temporaire. A la Socapalm, ce sont principalement des travailleurs temporaires.

3. Conformité aux exigences légales

La Socapalm se conforme toujours prioritairement aux exigences légales et réglementaires dans l'exercice de ses activités. Le service juridique de la Socapalm est en charge de ce contrôle. Afin de veiller au suivi de ses conformités légales, la Socapalm tient à jour un registre des lois applicables et son statut de conformité. La conformité de la Socapalm aux exigences légales fait l'objet d'audits externes réguliers notamment par les auditeurs ISO 14001 et RSPO.

a. Lois nationales environnementales et sociales

La Socapalm s'est toujours conformée à la loi sur la gestion de l'environnement (loi-cadre 96/92 du 5 août 1996), ainsi qu'à celles régissant les normes sociales (code du travail, conventions collectives, etc.). Les ministères et institutions chargés des questions environnementales et sociales (MINEPDED⁴, MINEE⁵, etc.) conduisent régulièrement des missions de contrôles à la Socapalm.

b. Lutte contre le travail d'enfants

Dans sa démarche de durabilité, la Socapalm ne peut tolérer qu'un enfant soit amené à travailler, elle s'inscrit par conséquent activement dans la lutte contre le travail des enfants en appliquant une tolérance zéro à ce sujet.

La Socapalm adhère totalement aux textes de loi en vigueur au Cameroun. De plus, conformément aux engagements du Groupe Socfin, elle fixe l'âge minimum d'embauche à 18 ans. Le contrôle est réalisé sur base des papiers d'identité des candidats. Une politique portant sur le travail des enfants existe au sein de l'Entreprise et le non-respect de celle-ci conduit à la résiliation du contrat de l'entrepreneur.

c. Lutte contre le travail forcé ou obligatoire

La déclaration universelle des droits de l'Homme, qui stipule qu'il faut éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, est scrupuleusement respectée au sein de la Socapalm. De plus, les lois camerounaises (code du travail et convention collective), précisent que l'engagement à un travail, quel qu'il soit, doit être libre et matérialisé par un contrat de travail (Art 23 §1 et 2 du Code du travail).

C'est ainsi que lors de la signature d'un contrat de prestation de services avec la Socapalm par un sous-traitant, ce dernier s'engage à respecter scrupuleusement les règles mises en place par la Socapalm : le respect des lois sociales et environnementales, la politique HSE de l'Entreprise, la politique de lutte contre le travail des enfants, la politique de lutte contre le travail forcé ou obligatoire, etc.

d. Lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption est l'un des dix principes du pacte mondial des Nations Unies auquel la Socapalm adhère, et qui consiste en la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Ce principe est repris dans le code éthique de la Socapalm qui est communiqué aux employés, entrepreneurs et autres parties prenantes. Tout salarié pris en flagrant délit de corruption pourrait être licencié.

⁴ MINEPDED signifie le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable.

⁵ MINEE signifie le Ministère de l'Eau et de l'Energie.

e. Comportement anticoncurrentiel

La Socapalm a signé un code éthique des employés et de l'entreprise qui énonce clairement les règles sur les comportements anticoncurrentiels de la propriété intellectuelle et des conflits d'intérêts.

f. Contributions sociales (pensions, accidents professionnels, associations, syndicats)

La Socapalm applique à la lettre les lois sociales du Cameroun. Les cotisations obligatoires de pension et d'assurance en matière d'accidents du travail sont versées à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

En 2016, l'entreprise a mis en place une couverture médicale pour les ouvriers des sous-traitants via la participation à une assurance maladie.

La mise en fonction effective de cette assurance a eu lieu dans le courant du premier semestre 2017, et des visites médicales d'embauche sont organisées systématiquement par l'entreprise pour confirmer l'aptitude au poste de tous les employés contractuels. Ce système a fait ses preuves depuis sa mise en place.

g. Respect des lois du travail (droit d'association, syndicats)

Le droit du travail au Cameroun est régi par la loi 92/007 du 14 août 1992, ainsi qu'une vingtaine de textes de mise en application dudit code. La Socapalm est en parfaite conformité avec les textes de loi règlementant ce domaine.

4. Respect volontaire d'autres normes

a. RSPO

Dans le cadre de l'engagement du Groupe Socfin, dont fait partie la Socapalm, de certifier l'ensemble de ses filiales africaines, la Socapalm s'est engagée dans le processus de certification RSPO depuis 2018.

En 2020, la Socapalm a poursuivi les efforts entrepris dans le cadre de sa démarche de certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement le 30 décembre 2020.

En janvier et février 2021, les audits de certification ont été organisés sur les sites de Mbongo et Mbambou, puis le site d'Eséka en mai 2021 et les sites d'Edéa et Dibombari en septembre 2021. En raison de la pandémie de Covid-19, les audits de terrain ont été décalés, menant au retard de la planification du dernier site de la Socapalm, à savoir la plantation de Kienké prévue pour 2022.

Cependant, l'année 2021 s'achève avec l'obtention des certificats RSPO pour 4 des sites de la Socapalm à savoir Eséka, Socaport, Mbongo et Mbambou.

Sur le plan managérial et opérationnel, outre les politiques déjà énumérées précédemment et dans un esprit d'amélioration continue, les documents suivants ont été développés et mis à jour incluant les recommandations des auditeurs.



Marquage des zones ripariennes (procédure zones ripariennes), Mbongo

Afin de garantir et, de manière globale, de veiller au respect des droits de l'Homme, un bilan annuel des plaintes reçues et traitées a été dressé et présenté aux différentes communautés riveraines de la Socapalm lors de réunions bipartites ou tripartites dans le but de développer un dialogue ouvert avec celles-ci concernant l'efficacité de la communication externe de l'entreprise.

La Socapalm a créé en 2021 un département du développement durable composé de 13 personnes à savoir un responsable de département, trois assistants et neuf correspondants. Ce département se divise en trois volets cruciaux à savoir :

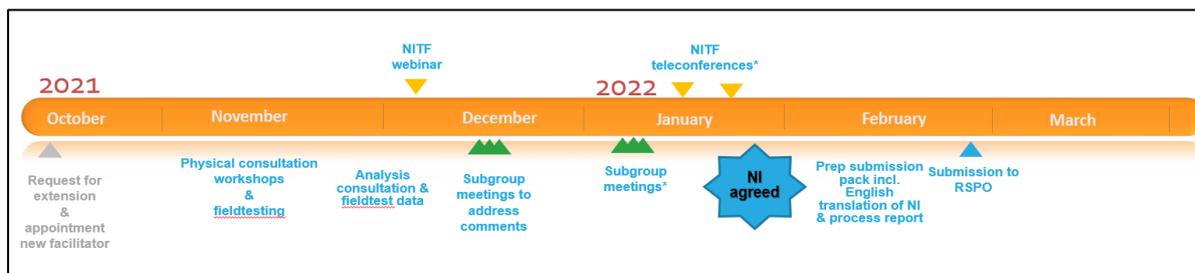
- Le suivi de la certification ISO 14001:2015 et la mise en place des plans d'actions et d'amélioration (contrôle légaux, HSE, veille réglementaires, procédures, inspections des équipements, etc.) ;
- La mise en place des certificats RSPO (Principes et Critères/Chaîne d'approvisionnement) ;
- La communication et relation avec les parties prenantes.

Enfin, et dans le souci de prendre en compte les besoins et attentes des parties prenantes et de veiller à les inclure dans la démarche RSPO, en 2021, la Socapalm a multiplié ses consultations avec les parties prenantes (notamment en collaboration avec Earthworm Foundation (EF) et le WWF Cameroun afin de les sensibiliser à la norme RSPO et à sa démarche de certification, initiée fin 2018.



Rencontre avec les communautés riveraines de la plantation de Kienké

Au Cameroun, l'interprétation nationale des principes et critères RSPO a été initiée en septembre 2019 et a réellement débuté en décembre 2020 par la mise en place d'une task force nationale au siège du WWF à Yaoundé. Afin d'y représenter le secteur privé, la Socapalm participe activement à ce processus. En 2021, le processus a été accéléré, avec le soutien de Proforest et de WWF, afin de mener à une version finale de l'interprétation nationale des « Principes et Critères de la RSPO 2018 version révisée en 2020 » dont la validation est prévue pour février 2022. Les dernières étapes de ce processus ont consisté en des réunions des parties prenantes du secteur de l'huile de palme, des consultations publiques dans les communautés environnantes des plantations, d'audits de terrain de la version revue pour l'interprétation nationale, etc.



Planning prévisionnel du processus de l'interprétation nationale au Cameroun

b. ISO 14001

L'ensemble des sites de la Socapalm sont certifiés ISO 14001 depuis 2014 (version ISO 14001:2004). Cette certification a été renouvelée en 2018 avec sa nouvelle version (ISO 14001:2015).

La certification ISO 14001:2015 a été renouvelée en mai 2021 pour l'ensemble des 6 sites. Les recommandations ont été enregistrées dans un plan d'actions afin de veiller à leur mise en place pour l'année suivante.

c. Approche Haut Stock de Carbone (HSC) et Haute Valeur de Conservation (HVC)

La Socapalm respecte les exigences de la politique de gestion responsable du Groupe ainsi que la certification RSPO stipulant qu'une approche HSC/HVC doit être mise en place en cas de futur développement, cependant aucun développement sur de nouvelles parcelles n'est prévu pour la Socapalm. Cette approche est conçue pour être utilisée en parallèle et intégrée à d'autres stratégies d'aménagement du territoire et de conservation, comme le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et la protection des tourbières, des zones tampons le long des cours d'eau, des zones à Haute Valeur de Conservation (HVC), des espèces Rares, Menacées ou en voie de Disparition (RMD) et des zones culturellement ou économiquement importantes pour les communautés locales et les peuples autochtones.

Entre 2018 et 2019, les études d'identification des zones HVC ont eu lieu sur toutes les plantations excepté Eséka. Cette dernière étude aura lieu dans le courant 2022.



Quelques exemples de spécimens rencontrés dans les plantations par HVC Africa lors des études HVC

Les rapports d'études HVC contiennent des recommandations et plans d'actions, émis par les experts des bureaux agréés, en matière de gestion et de suivi de ces zones afin d'augmenter leur protection. Suite à ces études, la Socapalm a mis en place des checklists pour la gestion de ces zones. Cependant, afin d'assurer une meilleure protection, en 2021, la Socapalm a initié une étude de suivi des zones HVC par les experts ayant réalisé les études en 2018 et 2019. Ce monitoring, réalisé par un organisme extérieur, permet d'évaluer l'évolution des plans de gestion et de protection mis en place.

d. Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP)

La Socapalm a toujours respecté le droit des populations autochtones et des communautés locales de donner ou non leur Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) à toutes opérations affectant des terres ou ressources sur lesquelles elles ont des droits légaux, communautaires ou coutumiers. A cet effet, le Groupe Socfin suit le « manuel de la FAO (Food and Agriculture Organization) sur le consentement préalable, donné librement et informé en connaissance de cause ». Cet engagement a été réitéré dans la politique de gestion responsable du Groupe Socfin.

En 2021, la procédure CLIP a été communiquée et diffusée à l'ensemble des communautés riveraines de la Socapalm dans le cadre des plans de gestion et de protection participatifs des zones HVC 4, 5 et 6, à savoir les HVC liées aux sites sacrés, zones culturelles, etc.



Cartographies participatives réalisées dans le cadre du CLIP pour la gestion des zones HVC sur le site de Kienké

5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité

La responsabilité de la Socapalm ne s'arrête pas à la porte de ses usines. Elle s'assure que ses critères de durabilité et de gestion responsable soient appliqués par tous ses fournisseurs (dont les planteurs villageois) à qui elle achète des régimes.

En cas de non-respect des règles, le fournisseur peut se voir infliger un arrêt de la collaboration pouvant aller de quelques mois à un arrêt définitif en cas de non-conformité aux règles de la Socapalm.

Le Groupe Socfin s'est également engagé à rendre sa chaîne d'approvisionnement parfaitement transparente.

a. Identification

La Socapalm achète des régimes de palmiers aux planteurs villageois. Les planteurs livrent directement aux huileries, ou se rassemblent en coopératives, afin de grouper le transport et la livraison des régimes jusqu'aux huileries.

b. Transparence et achats équitables

Pour assurer une transparence de ses activités, la Socapalm, via le Groupe Socfin, dispose d'un tableau de bord de transparence : www.socfin.com/dashboard.

Les progrès effectués par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable ainsi que des documents sources y sont publiés.

Les données de traçabilité complètes ainsi que les coordonnées des huileries de la Socapalm y sont aussi disponibles : www.socfin.com/dashboard/plantations/socapalm

c. Prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

La Socapalm a mis en place plusieurs mesures visant à respecter au mieux ceux-ci :

- Signature du code des fournisseurs ;
- Evaluations des fournisseurs concernant le respect de la politique environnementale de la Socapalm ;
- Suivi des activités des planteurs afin qu'elles soient conformes aux engagements pris dans sa politique ;
- Sensibilisations et formations destinées aux planteurs villageois et sous-traitants.

6. Normes des clients

La Socapalm fait de la satisfaction de ses clients une priorité, par la fourniture de produits de qualité.

Des contrôles de qualité sont d'ailleurs mis en place afin de veiller au respect des exigences des clients. Dans ce cadre, la Socapalm adhère aux politiques établies par ses clients avec l'obligation d'appliquer ces engagements dans sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, il faut noter que les politiques des clients du Groupe ne sont pas plus exigeantes que la politique de gestion responsable actuelle du Groupe Socfin.

7. Évaluations par tierces parties

Depuis 2017, le Groupe Socfin est membre de l'organisation Earthworm Foundation (EF). Ce partenariat a pour mission d'accompagner le Groupe dans la mise en œuvre de sa politique de gestion responsable sur le terrain et la Socapalm fait partie des sites prioritaires. Au travers de

la combinaison d'évaluations des sites, réunions stratégiques et visites de suivi, EF a mis en place une démarche axée autour de deux objectifs : la transparence et la formalisation du système de gestion des plaintes :

1. La transparence : publication d'un tableau de bord de transparence pour faciliter un dialogue constructif avec les parties prenantes : www.socfin.com/dashboard ;
2. L'optimisation du système de gestion des plaintes : la procédure de gestion des plaintes a été revue et alignée sur les standards internationaux et avec ceux du Groupe. Toutes les plaintes seront dorénavant signalées, suivant les canaux de communication prévus par la procédure de gestion des plaintes, sur le tableau de bord de transparence du Groupe Socfin, accompagnées des solutions et réponses mises en œuvre pour les résoudre ;
3. En août 2020, une mission d'évaluation du niveau de mise en œuvre du plan d'action (2017), conformément à la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, a été effectuée par EF ;
4. Durant l'année 2021, EF a conduit plusieurs missions sur les sites de la Socapalm afin de mettre en œuvre leurs recommandations et de clôturer le plan d'action de 2020. Un très grand nombre de leurs observations ont été clôturées durant l'année 2021 telles que les créations du Département de Développement Durable ou du Comité de gestion des griefs.



Partenariat et formations avec Earthworm Foundation (EF)

8. Plaintes et Griefs

Dans le cadre de la certification ISO 14001 et en collaboration avec EF, les plantations de la Socapalm ont mis en place des procédures de gestion des plaintes, internes et externes.

Le processus de gestion de plaintes et griefs de la Socapalm est répertorié dans un tableau de bord. Quelle que soit sa provenance (client, riverain, employé ou autre), toute plainte est enregistrée (dans les secrétariats de chaque site), traitée et suivie d'une réponse.

Pour se conformer à l'objectif de transparence, le Groupe Socfin a rendu public, dans le courant 2017, les procédures de gestion des plaintes, par des moyens adéquats et appropriés aux spécificités locales et publie de manière régulière les évolutions constatées dans la résolution des éventuels conflits sur son tableau de bord de transparence : www.socfin.com/dashboard.

En 2021, la Socapalm a mis à jour les deux procédures de « gestion des plaintes internes et externes » afin d'y intégrer les recommandations émises par EF ainsi que les observations émises lors des audits RSPO. Dans ce cadre, la Socapalm a créé le « Comité de gestion des griefs » constitué de personnes chargées de l'enregistrement des plaintes ainsi que des membres du Département Développement Durable.

Le Comité de gestion des plaintes du personnel de la Socapalm a été institué via une note de la Direction Générale émise le 2 septembre 2021. Ce comité a pour rôle d'investiguer, au besoin, de faire des descentes sur le terrain afin de recueillir des éléments nécessaires à la manifestation de la vérité en vue de la résolution définitive d'une plainte. Ce comité veille au respect de la procédure de gestion des plaintes (internes et externes) en vigueur, à l'étude et au suivi de celles-ci sur la base d'indicateurs de performance.

Afin de développer une plateforme d'échanges intersites, ce comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le compte rendu issu de ces réunions sera diffusé sur chaque site avec les statistiques de performances résumées dans le tableau de suivi des plaintes.

9. Adhésions et associations

Durant l'année 2021, la Socapalm a maintenu ses relations avec les associations et parties prenantes telles que les communautés riveraines, les associations des travailleurs et les associations locales (Bacuda, Synaparcam, Papaya, Earthworm Foundation, WWF, etc.).

A la fin de l'année 2021, la Socapalm a été contactée par le CNUCED⁶ ayant élaboré le Guide sur les indicateurs de base pour les rapports des entités sur la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Dans le cadre du renforcement des capacités des gouvernements à mesurer et à suivre la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 défini par les Nations Unies, le CNUCED a identifié le besoin d'indicateurs de base des ODD pour les entreprises afin de permettre l'harmonisation, la comparabilité et l'analyse comparative des rapports des entreprises sur le développement durable.

Dans ce contexte, le CNUCED procède à des essais pilotes des indicateurs de rendement au niveau des pays sélectionnés, incluant le Cameroun, à travers la réalisation d'études d'entreprises dans différents secteurs, afin de tester l'application du Guide sur les indicateurs de base.

10. Objectifs et perspectives

Pour 2022, les objectifs de la Socapalm en matière de gouvernance responsable sont notamment de poursuivre les efforts mis en place en 2021 à travers la communication, l'évaluation et le suivi du respect des politiques, chartes et code éthique de l'entreprise auprès de ses parties prenantes.

La Socapalm s'attèlera à conserver les mesures qui ont été développées en 2021 tant du point de vue des exigences légales que des autres certifications et d'assurer leur efficacité et respect sur le terrain.

Pour 2022, la Socapalm souhaite continuer son engagement en matière de durabilité afin de maintenir ses certificats obtenus et de garantir l'obtention des derniers certificats en cours de processus.

⁶ La CNUCED est la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.

IV. Un engagement social fort

Ce chapitre est consacré à l'engagement social de la Socapalm envers ses employés. L'engagement envers les communautés est repris en chapitre 7.

1. L'engagement social de l'entreprise

L'engagement social de la Socapalm est établi dans son code éthique et ses politiques. Ces documents soulignent également son adhésion en faveur de normes éthiques et sa conformité aux lois applicables.

Acteur majeur de développement des régions dans lesquelles elle est implantée, la Socapalm travaille au quotidien pour améliorer les conditions de vie locale en encourageant une agriculture tropicale respectueuse et transformatrice.

Le système de sécurité et de santé au travail est basé sur l'OHSAS 18001, tandis que les politiques du travail et des droits de l'Homme sont fondées sur les exigences de la norme SA 8000, ainsi que sur les principes et critères RSPO, les conventions de l'OIT et la déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La Socapalm s'engage fermement à défendre la liberté d'association et la non-discrimination, et à interdire le travail forcé et le travail des enfants. Elle s'attache également à garantir un traitement équitable et un logement décent à ses employés.

2. Évaluation globale des principaux indicateurs sociaux

a. Ressources humaines

Au 31 décembre 2021, la Socapalm compte **2 553** employés permanents.

Les allocations de congé de maternité sont entièrement payées par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Par ailleurs, chaque employé a pris ses congés annuels suivant les calendriers préétablis et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

La Socapalm est régie, en plus des normes supranationales (OIT), du code du travail ainsi que de ses textes réglementaires d'application, par la Convention Collective de Travail (CCT) nationale du secteur agricole et des activités connexes (elle a été révisée en 2015 et est d'une durée indéterminée avec une possibilité de révision ou modification après une période de cinq ans, sous la supervision du Ministère du Travail). Cette dernière fixe le salaire minimum mensuel brut légal.

La Socapalm dispose également d'un accord d'entreprise (nouvelle version depuis mai 2017) qui fixe les spécificités liées à la rémunération et autres avantages du personnel : revalorisation de la grille salariale, primes et avantages complémentaires qui récompensent l'ancienneté, l'assiduité, la qualité du travail, etc.

Des réunions mensuelles sont tenues avec les délégués de chaque plantation et la direction de celle-ci. En 2021, la réélection des délégués du personnel a été organisée sur tous les sites, ceux-ci sont élus pour une période de 2 ans.

Il existe, en outre, une plateforme de dialogue entre la direction de la Socapalm et le collectif des délégués du personnel de l'ensemble des sites suivant un calendrier préétabli.



Réunion des délégués du personnel, Direction Générale Douala

i. Répartition des effectifs par département

Répartition des effectifs par département (2021)		
Départements	Effectif	Ratio (%)
Direction Générale, Développement durable, Sécurité	66	3%
Industriel et garage	540	21%
Exploitation agricole	1 704	67%
Administratif, médical et enseignement	157	6%
Financier, comptable et achats	86	3%
Total	2 553	100%

ii. Répartition des effectifs par catégorie et par genre

Répartition des effectifs par catégorie (2021)		
Catégories	Effectif	Ratio (%)
Cadres	79	3%
Agents de maîtrise	221	9%
Ouvriers professionnels	562	22%
Ouvriers spécialisés et manœuvres	1 691	66%
Total	2 553	100%

Répartition des effectifs par sexe (2021)				
Sites	Effectif masculin	Effectif féminin	Total	Ratio effectif féminin (%)
Dibombari	277	100	377	27%
DG Douala ⁷	36	23	59	39%
Edéa	339	89	428	21%
Eséka	115	14	129	11%
Kienké	577	190	767	25%
Mbambou	327	79	406	19%
Mbongo	297	90	387	23%
Total	1 968	585	2 553	23%

⁷ DG signifie la « Direction Générale » basée à Douala.

iii. Présentation des différentes structures d'embauche

Répartition des effectifs de la Socapalm, des contractuels et des intérimaires (2021)			
	Effectif employés	Effectifs contractuels	Effectifs intérimaires
	2 553	3 971	802
Total	7 326		
Ratio (%)	35%	54%	11%

iv. Intégration des jeunes dans le monde du travail : opportunités

On observe que la majorité des demandes de stages ou d'emplois proviennent de jeunes scolarisés ce qui a amené la Socapalm à soutenir de nombreux étudiants en les aidant à réaliser leurs stages dans ses plantations. Depuis quelques années déjà, la politique d'emploi de la Socapalm est orientée vers ces jeunes, de 20 à 35 ans, avec ou sans expérience professionnelle et, à compétences égales, la priorité est accordée aux personnes originaires des localités proches des différents sites.

v. Salaire minimum

Le salaire minimum (SMIG) fixé par la réglementation camerounaise est respecté. La grille des salaires pratiquée à la Socapalm est bien au-dessus du SMIG mensuel de 36 240 FCFA.

Pour les emplois indirects (ouvriers des sous-traitants), le plancher est de 40 000 FCFA pour 24/25 jours effectifs de travail. Pour ce dernier cas, les télédéclarations des salaires à la CNPS sont contrôlées tous les mois.

b. Protection des employés

En droite ligne avec la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, la Socapalm s'assure de la protection sociale et fait respecter la Déclaration Universelle des droits de l'Homme des employés afin de promouvoir l'équité entre les sexes et de renforcer l'égalité des sexes, d'appliquer une approche tolérance zéro à l'égard des violations graves des droits de l'Homme, y compris l'intimidation, les atteintes physiques et/ou menaces.

La Socapalm interdit toutes formes de discrimination liées aussi bien à la race, au sexe, à la tribu ou à la religion. Cette interdiction est inscrite dans son règlement intérieur.

L'accord d'entreprise Socapalm a pour but entre autres, de sauvegarder les droits des employés en activité et au moment de la rupture du contrat de travail, d'améliorer les conditions de vie et de travail du personnel ; de faciliter la reconversion du personnel.

c. Gestion des plaintes internes

Les requêtes internes individuelles sont traitées à la Direction des Ressources Humaines (DRH), qui procède à des enquêtes auprès des délégués du personnel des services concernés et organise des rencontres avec ces derniers afin de trouver des solutions. Une procédure interne décrivant la gestion des réclamations des salariés a été finalisée fin 2017.

d. Répondre aux besoins financiers des employés

Des prêts à taux zéro peuvent être octroyés aux employés pour leur permettre de faire face à certains besoins ou événements exceptionnels, certaines situations d'urgences : mariage, deuil, etc.

Bien plus, il existe, au sein de chaque site de la Socapalm, une mutuelle du personnel (MUPERSOC) permettant de faire face aux demandes de prêts des salariés. La société encadre la gestion des fonds de la mutuelle.

Par ailleurs, de manière récurrente, l'Entreprise accorde à certaines catégories d'employés des prêts pour l'acquisition d'une moto à titre gestion personnelle.

e. Chiffres clés des ressources humaines

Sur **2 553** employés permanents, la Socapalm compte **1 968** hommes et **585** femmes, soit respectivement 77% et 23% de l'effectif total.

En 2021, Socapalm a procédé à **391** recrutements dont : cadres (1%), agents de maîtrise (2%), ouvriers spécialisés et manœuvres (83%) et ouvriers professionnels (14%). Il s'agit majoritairement de l'intégration de personnel intérimaire qui devient du personnel Socapalm.

Le nombre total de départs en 2021 est de **131** personnes : 23% par licenciement, 6% par démissions et 71% pour d'autres raisons (majoritairement pour départ en retraite mais aussi décès, départs volontaires, désertions⁸, etc.).

f. Opportunités de formation : renforcement des capacités des employés

La Socapalm a mis un accent particulier sur la formation de ses collaborateurs car elle estime que le renforcement des capacités est essentiel à la sécurité de ses employés, à l'amélioration des pratiques, mais aussi à la motivation qui anime chacun d'eux.

Ainsi, de nombreuses formations ont été données en 2021, dans divers domaines, aussi bien en interne qu'en externe. La liste des formations est validée annuellement en Revue de Direction afin de répondre aux besoins et observations de l'année précédente (ex : occurrence d'accidents, réponses aux non-conformités, mise en place de recommandations, etc.). En 2021, les formations externes ont notamment couvert les questions de gestion des plaintes (données par EF) ou encore la lutte de prévention incendie (donnée par Face aux Risques).



Formation en habilitation des caristes et électriciens par Bureau Veritas, Dibombari

⁸ La Socapalm est un employeur non négligeable au Cameroun. De nombreux ouvriers, y décrochant leur premier emploi, ils y réalisent leur première expérience professionnelle au sein d'une grande entreprise. Malheureusement, il est fréquent que ces jeunes, peu familiarisés à l'environnement professionnel et habitués à une vision à court terme, désertent le travail une fois le premier salaire perçu, étant temporairement à l'abri financièrement.

g. Adhésion syndicale et liberté d'association des employés

La loi camerounaise permet aux employés de créer ou d'adhérer librement au syndicat de son choix. A la Socapalm, 75% des employés sont affiliés aux syndicats suivants : CSTC (Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun), USLC (Union des Syndicats Libres du Cameroun) et CSAC (Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun).

Les employés sont aussi représentés par des délégués du personnel qui se réunissent mensuellement avec la direction pour discuter de leurs requêtes.

3. Infrastructures à la disposition des employés

a. Au sein des villages

Une des conditions lors de l'embauche d'un salarié est de lui fournir un logement selon les normes réglementaires, c'est-à-dire un logement adapté à sa situation familiale, y compris cuisine et latrine.



Nouveaux logements, plantation de Mbongo

La Socapalm compte 32 villages répartis sur les 6 sites et totalisant plus de 4 800 logements. Il existe un chef de camp dans chaque village qui veille, autant que possible, au maintien de l'ordre et de la propreté au sein de ce dernier.

Afin de garantir un espace de vie agréable et durable pour ses employés, la Socapalm met en œuvre différents moyens pour veiller à la propreté, l'hygiène et le confort dans ses villages et ce, dans le respect de l'environnement. Un accent particulier a notamment été mis sur la gestion des déchets, à travers le ramassage des ordures, l'interdiction de brûler les déchets, le tri sélectif mais également sur des expériences de compostage dans certains villages.

De plus, des compétitions sont organisées par plantation pour stimuler l'hygiène et la propreté dans les villages à savoir « le village le plus propre », « la maison propre » et « l'école propre » à la suite desquels les vainqueurs reçoivent des biens tels que des produits d'entretien et outils de nettoyages, des brouettes, des balais, des serpillères, etc.



Remise des prix des concours des « Villages et écoles propres » au village V1 de Mbongo le 8 décembre 2021

i. Infrastructures personnelles des employés

La Socapalm fournit à ses employés des logements adaptés selon leur situation familiale, leur poste et les disponibilités en logements. Ces logements sont munis en dehors des pièces principales d'une cuisine et de cabinets d'aisance abrités.

Depuis l'année 2017, plus de 722 nouveaux logements ont vu le jour. Tous les nouveaux logements prennent en compte les normes légales de construction. La nouvelle disposition de ces constructions permet d'assurer un bon agencement des bâtiments et de préserver l'intimité des occupants tout en favorisant les entrées d'air et de lumière nécessaires pour préserver le confort et la santé des habitants, en augmentant l'espacement entre les constructions au-delà des normes indiquées.

En attendant l'aboutissement de ce gigantesque projet, des travaux de réhabilitation des logements actuels, latrines ou cuisines sont réalisés afin d'assurer de bonnes conditions d'hébergement aux employés.



Travaux d'adaptation dans les anciennes maisons en bois, en attente de reconstruction, Edéa 2021

En parallèle à la construction de logements, un accent particulier est également mis sur la transformation du cadre des villages afin de les rendre plus accueillants, sains, sûrs et plus agréables à vivre : consolidation des infrastructures et des services existants (points d'eau, réseaux, drainages, routes...), ainsi que des équipements (éducation, santé, loisirs, commerces, etc.).

Les plantations promeuvent également l'embellissement paysager à travers l'aménagement d'espaces verts autour des logements.



Aménagement d'espaces verts, Kienké

La restructuration des villages implique également des opérations de correction de la dynamique de croissance désordonnée, à travers la démolition des constructions anarchiques insalubres qui mettent en danger la santé et le bien-être des familles. Ces opérations ont déjà eu lieu dans certains villages notamment à Kienké.

La volonté et les efforts au sein de la Socapalm seraient insuffisants sans l'implication des habitants des villages. En effet, un grand défi est également celui du changement de mentalité et de l'appropriation des bonnes pratiques par les habitants. Ainsi un chef de camp coordonne et sensibilise les habitants dans la prévention de tout désordre pour lutter contre l'insalubrité et les occupations anarchiques.

Dans sa stratégie de renouvellement du parc de logements, la Socapalm met en place des actions et des projets concrets à travers différents axes d'intervention autour de l'habitat, notamment :

- ✓ Le développement des infrastructures en adéquation avec les besoins des habitants des villages :
 - La quasi-totalité des villages dans les différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique. Ainsi les nouvelles constructions bénéficient d'un compteur relié directement à leur logement ;
 - La proximité des points d'eau est prise en compte pour l'implantation de nouveaux logements, et dès qu'il est nécessaire, de nouveaux points d'eau sont installés en complément ;
 - Pour ce qui est de la gestion des déchets, des bennes de collecte sont placées dans les villages. Un système de tri sélectif pour les déchets non organiques et des compostières pour les déchets organiques ont été mis en place dans de nombreux villages.



Formation sur la valorisation des déchets alimentaires avec la formation au compostage, Kienké

- Des ouvrages d'évacuation des eaux de pluie sont intégrés systématiquement dans la construction des logements pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.



Réseaux d'eaux pluviales intégrés aux nouveaux logements, Dibombari

- Des centres médicaux sont positionnés dans les villages localisés à proximité des bureaux et des usines.

L'intégration de réponses concrètes aux enjeux du développement durable a donc été mise en œuvre à travers :

- La mise en place de dispositifs de gestion de l'eau (boutons poussoirs) pour éviter son gaspillage ;
- Le réemploi des matériaux de construction sortant des chantiers de démolition. Ces matériaux passent ainsi de déchets à évacuer à matériaux remis en état et réutilisés lors des travaux de réhabilitation des anciennes constructions.

Des infrastructures collectives sont également prévues au sein des nouveaux villages construits, et ce, afin de subvenir aux besoins des populations : échoppes, équipements sportifs, forages d'eau potable (manuels afin d'offrir un accès à l'eau 24h/24), puits, bacs à ordures et un accès facilité à la scolarisation pour les enfants.

Aujourd'hui, les villages de la Socapalm sont en quasi-totalité alimentés en électricité via ENEO, la société nationale d'électricité. Lorsque la localisation géographique ne le permet, les villages sont équipés de groupes électrogènes.

En 2021, 171 logements ont été construits, 124 logements rénovés, 186 cuisines construites, 43 cuisines rénovées, 296 latrines construites, 56 latrines rénovées, 126 douches construites et 24

douches rénovées. Un total de 1 647 152 417 FCFA a été alloué à la construction de nouveaux logements (incluant latrines et cuisines) et 846 722 693 FCFA pour la rénovation et entretien des logements existants, ceci donnant un total de 2 493 875 110 FCFA.

Détails accumulatif des logements anciens et nouveaux par site (2017-2021)			
Sites	Anciens	Neufs	Total
Kienké	1 054	132	1 186
Edéa	356	208	564
Dibombari	768	70	838
Eséka	329	75	404
Mbongo	906	164	1 070
Mbambou	589	318	907
TOTAL	4 002	967	4 969



Rénovation du parc immobilier, Mbongo

ii. Infrastructures de loisirs

La Socapalm a également lancé la construction d'infrastructures sociales et sportives pour les employés. Toutes les plantations disposent maintenant de terrains de sport, et la tendance est de continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants via la rénovation des équipements existants.

La valorisation des espaces non aedificandi s'observe également à travers la viabilisation de plans d'occupation adaptés à chaque village et à chaque plantation. Dans le cas de Kienké par exemple, des champs communautaires ont été créés et divisés en parcelle par habitant afin que chacun puisse y développer les cultures vivrières de leur choix. De plus, certains espaces ont également été alloués à l'aménagement d'espaces sportifs.



Champs communautaires, Kienké

La Socapalm a entrepris, dans le cadre de la protection de son environnement et de l'embellissement de ses villages, le reboisement des villages depuis plus de 6 ans.



Reboisement dans un village, Plantation de Dibombari

b. Investissements réalisés

En 2021, la Socapalm a investi pas moins de 1 858 047 KFCFA pour le développement et la construction de villages au sein de ses plantations, ainsi que pour d'importants travaux de réfection des bâtiments déjà existants.

c. Mobilité

Les plantations de la Socapalm se sont dotées depuis plusieurs années déjà, en partenariat avec des entrepreneurs locaux, de véhicules collectifs adaptés pour le transport des employés et de leur équipement : en moyenne trois véhicules de transport sont positionnés pour le personnel dans chaque division.



Transport du personnel, Edéa

En parallèle, pour les salariés de certaines catégories qui le souhaitent, la Socapalm facilite l'acquisition de motos ou vélos dits à gestion personnelle via des financements à taux d'intérêt nul.

4. Sûreté des personnes et des biens immobiliers

La sécurité des employés vivant dans les villages de la Socapalm, de même que la sécurité des infrastructures des plantations sont assurées par des sociétés de gardiennage. Les cultures et certains points d'accès aux plantations sont surveillés par des comités de vigilance composés et mis en place par les communautés riveraines en partenariat avec l'entreprise.

D'autre part, la Socapalm a mis en place l'éclairage public à énergie solaire, une solution ayant un impact positif durable sur l'environnement et permettant de répondre en même temps à des enjeux de sécurité des populations.

5. Santé : un levier de développement

Au 31 décembre 2021, **2 553** employés permanents de la Socapalm et leurs ayants-droits, ainsi que les **802** travailleurs temporaires et les **3 971** travailleurs contractuels bénéficiaient d'une couverture médicale.

On estime qu'environ **14 000 personnes** (employés Socapalm et ayants-droits y compris) disposent, à ce jour, d'une couverture médicale et d'un accès aux soins via les structures de la Socapalm.

a. Politique de santé

Tous les employés de la Socapalm et leurs ayants-droits bénéficient d'une prise en charge totale (100%) de leurs soins lorsque ceux-ci sont prodigués au sein des centres médicaux des plantations de l'entreprise.

Lorsqu'un employé se rend dans un service médical externe ou spécialisé, l'entreprise prend en charge **80%** des dépenses y relatives et l'employé **20%**. Cette politique de santé permet aux employés et à leur famille d'accéder à des services de soins de qualité et souvent peu accessibles aux populations enclavées. La Socapalm participe aux frais de transports des patients lors des consultations extérieures.

b. Personnel et infrastructures

Le service médical de la Socapalm a un effectif global de 58 personnes : 6 médecins (les Centres Médicaux Autonomes (CMA) de Douala et Dibombari se partagent un médecin qui travaille en alternance dans les sites suscités), 27 infirmiers diplômés d'État et infirmiers brevetés et 25 personnes d'autres services (agents administratifs, commis de pharmacie, agents d'entretien, etc.).

En 2021, les services médicaux de la Socapalm ont effectué 56 326 consultations de salariés et de leurs ayants-droits, dont plus de 1 500 consultations faites aux riverains, 584 hospitalisations dans les plantations, 161 évacuations par ambulances vers des centres hospitaliers externes et 2 821 malades ont été référés vers des médecins spécialistes.

En parallèle, la Socapalm a consacré en 2021 un montant de 740 117 819 FCFA aux soins médicaux et autres coûts de fonctionnement :

- Remboursements des frais médicaux ;
- Fonctionnement des infrastructures médicales propres ;
- Transport des malades ;
- Soins médicaux internes et externes ;
- Secours portés aux accidentés ;
- Achat de médicaments ;
- Prévention sanitaire ;
- Gestion de la crise sanitaire de la Covid-19.

c. Prêts financiers aux employés (prêts médicaux)

Comme expliqué ci-dessus, lors d'hospitalisations ou de soins externes, la Socapalm prend en charge 80% du montant des frais médicaux des employés permanents et de leurs ayants-droits. Par conséquent, si nécessaire et en cas d'urgence, et dans la mesure de ses moyens, l'entreprise assiste financièrement l'employé qui la sollicite.

d. Prévention, détection et traitement des maladies

La Socapalm s'attache depuis 2008 à organiser des campagnes de prévention sanitaire au sein de ses 32 villages.

Ces campagnes se sont articulées autour des mêmes thèmes que l'année précédente (eu égard du taux de prévalence), à savoir : la prévention des maladies diarrhéiques, les gestes d'hygiène domestique et communautaire, la prévention des maladies respiratoires, la lutte contre le paludisme, la lutte contre la malnutrition infantile et la lutte contre le VIH/SIDA.

Néanmoins, la pandémie mondiale de la Covid-19 sévissant toujours, en plus des sensibilisations citées précédemment, les équipes ont continué de se mobiliser pour sensibiliser les populations à la situation sanitaire de façon régulière. De nombreuses séances se sont déroulées (et se déroulent encore actuellement) dans les villages, dans les différents départements et auprès des populations riveraines pour rappeler les gestes de bases et les bonnes pratiques à appliquer pour se prémunir contre la Covid-19.

Les efforts effectués en 2020 se sont poursuivis en 2021 avec, en plus, la mise sur pied de campagnes de vaccination sur tous les sites, en étroite collaboration avec les structures gouvernementales (Districts de Santé).

Les efforts se sont également poursuivis au niveau des dispositions mises en place pour prévenir et préserver au maximum la santé des différents groupes de populations gravitant dans les plantations, dans le strict respect des directives édictées par le Gouvernement camerounais :

- Mise en place de flacons de gel hydro alcoolique dans les bureaux ;
- Prise de la température à différents points stratégiques : entrée de l'usine, du centre médical, des bureaux, etc. ;
- Port du masque obligatoire au sein de l'Entreprise ;
- Distribution et réapprovisionnement régulier de masques chirurgicaux pour le personnel soignant ;
- Distribution de masques en tissus pour tous les employés ;
- Impression de supports de sensibilisation pour la distribution et l'affichage dans les différents sites ;
- Nettoyage fréquent (3x/jour) de toutes les surfaces de contact : interrupteurs, poignées de portes, rampes d'escaliers, bureaux, etc. ;
- Les déplacements inter-plantations sont régulés et restreints lorsque cela s'avère nécessaire, notamment lorsque des pics de contamination sont constatés tant au niveau des plantations qu'au niveau national. Les « visites » restent donc limitées à ce qui ne peut pas être traité à distance ;
- Le personnel des centres médicaux a reçu des équipements de protection individuelle complets et les stocks sont réévalués régulièrement afin qu'ils puissent rester protégés ;
- Plusieurs dépistages préventifs ont été organisés sur tous les sites, dès l'apparition de cas suspects et/ou si le besoin s'en faisait ressentir ;
- Don de matériel médical au Centre de Santé Intégré de Bomono Ba Mbengue à Dibombari.



Don de matériel médical au Centre de Santé Intégré de Bomono Ba Mbengue, Dibombari

Toutes ces mesures mises en place ont permis, en plus de toutes les précautions d'usage déjà appliquées, de cibler davantage les actions à mener et d'éviter, sans aucun doute, la propagation du virus au sein de l'entreprise.



Distribution de masques aux employés, Eséka



Sensibilisation à la Covid-19, Mbongo



Campagne de vaccination, Direction Générale de Douala

Au terme de l'année 2021, toutes catégories de population et tous sites confondus, la Socapalm n'a rencontré qu'un faible nombre de cas confirmés à la Covid-19 présentant, pour la plupart, des symptômes mineurs et ne nécessitant pas une lourde prise en charge ni hospitalisation.

Rappelons enfin que, quel que soit le contexte, qu'il s'agisse de la Covid-19 ou des autres programmes de santé publique déjà existants, les activités sanitaires de la Socapalm se réalisent en collaboration étroite avec le Ministère de la Santé (MINSANTE), au travers des services de santé des districts : prévention, dépistage, surveillance intégrée des maladies, traitement des maladies sous programmes (paludisme - VIH), etc.



Sensibilisation sur l'utilisation d'autotest de dépistage du VIH, Mbongo



*Tests d'audiométries effectués auprès des postes à risques
Sensibilisation sur l'alimentation lors de la Journée Internationale des droits de la Femme, Mbongo*

e. Planning familial

La Socapalm possède au sein de chaque centre médical de ses sites, un service de planning familial qui met à disposition un ensemble de moyens pour leur permettre d'espacer les naissances ou de se mettre à l'abri de grossesses non désirées. Ce service travaille en collaboration avec des centres de santé publics des villes ou arrondissements des sites et prodigue des conseils aux femmes.



Le planning familial « ProFam » est présent au centre médical de Mbongo

f. Collecte de données médicales

Un système de statistiques médicales mensuelles est en place depuis quelques années et l'implémentation de l'outil « DHIS2 » au sein des 7 sites de la Socapalm est effective depuis début 2018. Ce programme permet une vision plus globale et plus précise des activités de santé au sein des plantations.

L'objectif visé est d'adapter les stratégies en place afin de les rendre encore plus efficaces face à certaines pandémies et autres maladies récurrentes, mais aussi en termes de sécurité au travail.

g. Préparation aux situations d'urgences

A la Socapalm, il existe différents types de situations d'urgence : les urgences médicales (qui sont gérées essentiellement par le département médical) et les urgences sécuritaires (pilotees

par le directeur de plantation et les CEDD (Correspondants en Développement Durable)). Dans tous les cas, le médecin du travail et le responsable CEDD travaillent en étroite collaboration pour la mise en place d'actions prévoyantes et correctives.

Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le département médical a poursuivi la coordination des actions préventives telles que la distribution des masques en tissu, la désinfection des locaux et véhicules, la vaccination volontaire des employés et des familles, mais, il a surtout pu compter (et cela se poursuit) sur la franche collaboration et l'implication de tous les autres départements, permettant, ainsi, une lutte active contre l'épidémie et, probablement, la limitation de la propagation du virus au sein des différents sites.



Sensibilisation à la Covid-19, Dibombari

En plus des centres médicaux, la Socapalm a développé, sur certaines plantations, des « points d'infirmerie » ou « poste de secours » pour assurer le relai entre le centre médical et le lieu de travail dans le cas où le centre médical est trop éloigné géographiquement. Ces postes font uniquement les premiers soins.

6. Soutien à l'éducation et à la formation

a. Politique d'éducation

L'éducation des jeunes étant l'assurance d'un développement durable des populations des régions, la Socapalm poursuit son appui financier et logistique aux divers établissements scolaires publics et privés présents au sein de ses plantations.

Répartition des élèves par établissements scolaires (2021)				
Plantations	Écoles maternelles	Écoles primaires	Lycées et collèges	Total
Dibombari	142	1 495	0	1 637
Edéa	279	1 981	616	2 876
Eséka	47	325	110	482
Kienké	260	1 949	1 053	3 262
Mbambou	146	621	257	1 024
Mbongo	104	1 073	700	1 877
Total	978	7 444	2 736	11 158

NB :

- Certains sites, dont Mbambou et Mbongo, ont connu un grand afflux d'élèves, depuis 2018, provenant des régions anglophones suite aux conflits qui ont lieu actuellement dans ces régions.



Élèves d'une classe de primaire et de maternelle, Mbongo

b. Infrastructures et personnel

La Socapalm contribue significativement au financement et au soutien de nombreuses infrastructures éducatives tels que les écoles primaires, maternelles et secondaires présentes sur ses plantations.

Nombre d'écoles de la Socapalm (2021)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Maternelles	3	5	2	5	3	2	20
Primaires	6	7	4	10	3	6	36
Secondaires	0	1	1	3	1	2	8
Total	9	13	7	18	7	10	64

NB :

- Il est important de mentionner que certaines écoles n'accueillent pas d'enfants d'employés (directs et/ou indirects) mais sont mentionnées dans ce tableau car elles sont situées à l'intérieur des plantations et la Socapalm apporte un soutien à ces structures de différentes manières : prise en charge des enseignants (salaire), construction/rénovation des locaux, don de matériel scolaire, etc.
- Le nombre d'écoles a légèrement augmenté par rapport à 2020 en raison de plusieurs facteurs à savoir : la crise dans les régions anglophones qui a favorisé le déplacement des parents et enfants, la reprise des activités d'hévéaculture à Dibombari entraînant le recrutement de nouveaux employés, mais également la prise en compte des écoles soutenues par la Socapalm et implantées au sein de ses plantations.

Encadrement scolaire de la Socapalm (2021)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enseignants d'Etat	15	62	18	100	23	73	291
Enseignants de la Socapalm	33	24	0	23	12	13	105
Enseignants de l'APE ⁹	4	31	19	30	19	31	134
Total	52	117	37	153	54	117	530

20% = proportion d'enseignants payés par la Socapalm

Le taux d'encadrement moyen des écoles est bon : 25,35 élèves/enseignant en 2021.

Afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, et compte tenu du déficit d'enseignants diplômés d'État assignés aux écoles de la plantation, la Socapalm prend en charge 20% de l'effectif total des enseignants.

⁹APE : Association de Parents d'Elèves.

Effectif enfants Socapalm/enfants intérimaires, contractuels et autres (2021)							
	Dibombari	Edéa	Eséka	Kienké	Mbambou	Mbongo	Total
Enfants d'employés de la Socapalm	616	677	49	1 169	513	834	3 858
Enfants de travailleurs indirects	501	994	147	1 514	293	608	4 057
Enfants d'externes	520	1 205	286	579	218	435	3 243
Total	1 637	2 876	482	3 262	1 024	1 877	11 158

35% = Proportion d'enfants d'employés de la Socapalm

c. Soutien financier et dons aux écoles

La Socapalm fait don de matériel didactique afin d'assurer les premières semaines de scolarité des enfants : un « paquet minimum » est offert aux écoles des villages riverains.



Remise de matériel didactique, école primaire de Djassock, village riverain de la plantation d'Eséka

i. Prêts scolaires aux parents

Comme tous les ans, la Socapalm a proposé en 2021, à l'ensemble de ses équipes des prêts scolaires sans taux d'intérêt, remboursables sur 8 mois, pour un montant total de **173 427 000 FCFA**.

ii. Transport scolaire des enfants

Tenant compte des niveaux scolaires des enfants et de leurs lieux de résidence, la Socapalm est amenée à transporter certains élèves sur leur lieu de scolarité. En 2021, le coût pour le transport des élèves était de **276 188 058 FCFA**.

Autant que possible, il est privilégié une scolarité des enfants au sein des écoles localisées sur la plantation.

7. Micro-projets réalisés

Les micro-projets lancés depuis 2012, sont perpétués d'année en année. Ils ont également contribué, en 2021 à renforcer les bonnes relations que la Socapalm entretient avec les communautés.

Les concours annuels organisés par la Socapalm au sein de chacun de ses sites pour primer les villages les plus propres, les écoles les plus propres et les maisons les plus propres ont encore été organisés en 2021. L'objectif étant de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement (ramassage des déchets, tri, petites arborisations, etc.) et de rappeler l'adage suivant : « un habitat sain pour une vie saine ».



Remise des prix des concours des « Villages et écoles propres » au village V1 de Mbongo le 8 décembre 2021

Enfin, le football étant roi au Cameroun, différents championnats intra-plantations ont lieu depuis quelques années.

La Socapalm ne faisant pas exception à la règle, 2021 a vu se dérouler, pour la quatrième fois, le tournoi « Palm'Foot », rassemblant les équipes de football championnes de chaque plantation avec l'organisation simultanée d'un tournoi de tennis.

Cet évènement s'est déroulé à la Kadji Sport Academy, un lieu en extérieur parfait pour réunir joueurs et spectateurs dans le respect des mesures de protection face à l'épidémie de coronavirus. Aussi, afin de protéger la santé et la sécurité de ses employés, la Socapalm a organisé un dépistage de tous les participants et personnel organisationnel de cet évènement, soit environs 550 tests.

Chaque plantation avait mis des véhicules à disposition pour permettre à certains accompagnants de participer également à cette journée. Des hôtels et repas ont été offerts par l'entreprise afin de permettre aux participants venant des sites éloignés de séjourner pour l'évènement. L'idée est de permettre aux employés des différents sites de se rencontrer, d'échanger de façon plus informelle et détendue, et de renforcer le sentiment d'appartenance dans l'entreprise.

La grande nouveauté de cet évènement en 2021 est l'incorporation d'équipes féminines dans ce tournoi. Palm'Foot a donc accueilli 2 équipes de football par site (soit 1 masculine et 1 féminine)

ainsi que 11 joueurs de tennis. En raison de cette nouveauté, le tournoi Palm'Foot s'est déroulé sur 2 jours au lieu d'un seul avec la participation de plus de 500 personnes contre environ 300 en 2020. Le budget alloué a donc été doublé pour l'organisation mais également afin d'offrir les nuits d'hôtels à Douala pour les participants des divers sites durant la période de l'évènement.

La participation des équipes féminines dans ce tournoi a créé une dynamique différente des années précédentes par le fait du soutien mutuel des équipes par site et du développement du « Team Spirit » de l'entreprise.



Photos du tournoi « Palmfoot » à la Kadji Square Academy

8. Objectifs et performance

Tous les sites comptent maintenant des terrains de sport et la tendance est de continuer à diversifier et promouvoir la pratique sportive, que ce soit pour les employés ou pour leurs enfants au travers de la rénovation et l'augmentation des équipements existants.



Photos du tournoi « Palmfoot » à la Kadji Square Academy

La Socapalm s'engage à poursuivre son soutien en matière d'éducation tant au niveau des écoles Socapalm (écoles maternelles et primaires) qu'au niveau des établissements appartenant à l'Etat qui viennent également renforcer la demande en besoins éducatifs secondaires.

L'ambitieux programme de construction de nouveaux logements de la Socapalm se poursuivra au même rythme qu'en 2021 tout en incluant la rénovation des logements existants en matériaux durables.

Des nouveaux acteurs privés se joindront aux services offerts aux populations des villages, c'est le cas du projet d'ouverture d'une agence bancaire SCB qui verra le jour au premier trimestre 2022 à Kienké.

La politique d'intégration progressive des intérimaires aux effectifs permanents se poursuivra afin de compléter certains postes devenus vacants dans les différents départements.

En ce qui concerne le respect de la législation sociale des employés contractuels, la Socapalm a intégré des exigences encore plus pointues en matière d'établissement des contrats, de préparation des bulletins de paie, d'affiliation à la CNPS et de distribution gratuite des équipements de protection individuelle. La révision de la couverture maladie de leur assurance maladie a permis une meilleure prise en charge des assurés (80%) tout en ciblant mieux les pathologies du secteur d'activité.

V. Assurer la sécurité des employés

1. Système de management de la sécurité

La santé et la sécurité au travail font partie du quotidien de l'Entreprise. Il était donc important pour la Socapalm de formaliser ces préoccupations sous la forme d'un système de management de la sécurité.

Comme chaque année, l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail a été revue et mise à jour afin de s'assurer que tous les risques ont été pris en compte. L'évaluation des risques est réalisée au moyen d'inspections et de checklists utilisées sur le terrain qui sont formalisées en recommandations et réunies dans un document unique pour chaque site. Les résultats de ces évaluations et mises à jour sont présentés en « Revue de Direction ».

2. Politique de sécurité et de santé au travail

La politique en matière de santé et de sécurité au travail axe son action sur la prévention des risques et sur la communication permanente afin de promouvoir un personnel protégé et informé.

Avec la mise à jour de l'évaluation des risques par poste de travail, la signalisation a été améliorée et des panneaux prévenant la présence des tranchées ont été installés dans l'ensemble des sites.

Une fiche individuelle de distribution des EPI (Equipements de Protection Individuelle) a été mise en place afin de s'assurer que chaque employé a obtenu ses EPI et ce, à la fréquence mentionnée dans la matrice des EPI.

Dans l'optique d'une amélioration continue, les EPI des coupeurs ont été améliorés avec le port d'une casquette de sécurité en cas de chute d'un régime de fruits. Un renforcement de la sensibilisation sur le port obligatoire du casque en moto, même sur une moto personnelle, a été effectué avec des mémos internes, des minutes HSE et des sanctions en cas de non-respect des consignes.



Coupeurs avec leurs protections individuelles, Mbongo

Durant l'année 2021, avec la pandémie de la Covid-19, la Socapalm a continué à mettre en œuvre de nombreuses actions préventives afin de permettre, autant que possible, que les activités de l'entreprise se déroulent sans risque de contamination ou propagation du virus.

Les comités d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ont, avec l'aide de l'équipe médicale et HSE, effectué des sensibilisations dans l'ensemble des services sur les risques et les mesures préventives liées à la pandémie de la Covid-19.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place dans l'ensemble des sites avec le concours du service médical tels que :

- Les stations de lavage des mains ;
- La prise de la température à l'entrée de différents postes ;
- Le suivi des enregistrements des cas Covid et « cas contacts » ;
- Les organisations des dépistages ;
- Les sensibilisations ;
- Etc.

Des progrès significatifs ont été notés au niveau de la sécurité des employés : logements, EPI et de leur protection sociale : sécurité sociale, etc. ainsi qu'au niveau de l'amélioration des relations avec les communautés riveraines.

Parallèlement, chaque poste de travail est sécurisé selon les normes internationales, les EPI sont fournis aux salariés dont le poste de travail le nécessite. Leur distribution est fonction du type d'EPI concerné, c'est-à-dire que cela peut être fait une à deux fois par année, en fonction des besoins ou après une période déterminée après laquelle l'EPI n'est plus considéré comme remplissant sa fonction de façon optimale.

Dans le cadre de l'amélioration continue des conditions de travail des employés, la Socapalm a procédé à la distribution des EPI aux employés des sous-traitants et des contractuels en juillet 2021.



Distribution des EPI aux travailleurs contractuels

3. Comités de santé et sécurité au travail

Les Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail (CHSST) sont mis en place dans l'ensemble des sites par le Délégué Départemental du Travail du département sur lequel se trouve la plantation afin de traiter, dans la mesure du possible, les problèmes ou risques liés à la santé et à la sécurité des employés.

Concrètement, ces comités ont pour rôle d'analyser les causes de survenance d'un accident du travail, de proposer des actions correctives et de suivre la mise en œuvre des actions préconisées. De plus, ils visent à assurer une communication directe et transversale entre les employés et la direction sur les risques liés au travail.

Ce comité est constitué d'un Président qui n'est autre que le Directeur de la plantation, du Responsable des Ressources Humaines, du Chef du service administratif et comptable, du CEDD, du Médecin et des Délégués du personnel représentant le personnel de chaque service de l'Entreprise.

Les réunions de CHSST se tiennent trimestriellement, et leurs tâches majeures sont les suivantes :

- ✓ Le maintien de la propreté dans les campements ;
- ✓ La sensibilisation continue des employés à la gestion des déchets ménagers dans leur village et sur leur lieu de travail ;
- ✓ Les sensibilisations au port des EPI et au respect strict des instructions afin d'éviter les accidents du travail ;
- ✓ La réhabilitation et la construction de certaines latrines au sein des villages des plantations ;
- ✓ Le renouvellement du mobilier dans les bureaux ;
- ✓ L'amélioration de l'éclairage dans les campements des ouvriers.

4. Analyse de risques (réalisés cette année ou mis à jour)

L'analyse des risques à la Socapalm s'effectue notamment aux postes de travail des salariés, mais peut prendre également la forme d'un contrôle du respect des consignes de sécurité dans le cadre de la démarche de SST. Les principaux acteurs sont le responsable CEDD, le médecin du travail et les représentants du personnel.



Réunion CHSST, Kienké

En 2020, après l'évaluation des risques professionnels propres à chaque poste de travail, faite par un cabinet externe afin d'être en conformité avec les exigences de la norme RSPO, une mise à jour interne a été réalisée et certains risques ont été ajoutés dans le plan de prévention des différents sites de l'Entreprise. Par la suite, des sensibilisations ont été faites afin de s'assurer que les risques énumérés ainsi que les actions préventives y afférentes sont connus et respectés de chaque employé en fonction de son poste de travail.

Le site de Dibombari a enfin obtenu, en cette fin d'année, la validation de son étude des risques renouvelée. Le processus qui avait débuté en 2020 et n'attendait plus que la validation du Ministère des Mines de l'industrie et du développement technologique, s'est achevé au mois de décembre 2021. Le plan d'urgence obtenu sera mis en œuvre sur le site dès 2022.

Les autres sites renouvelleront leurs études en 2023, car les études de risques ont une validité de 5 ans, les dernières ayant eu lieu en 2018.

En 2021, la Socapalm a fourni des EPI à ses employés pour un montant total de **233 216 230 FCFA**.



EPI : gants et protège faucille (à gauche), casque, uniforme, chaussures, respirateurs, etc. (à droite)

5. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Afin de mieux prendre en compte les aspects HSE de son activité, la Socapalm a élaboré un Plan de Management Environnemental (PME) qui est mis à jour annuellement. Le PME est établi sur base des résultats de l'analyse environnementale qui évalue les risques et impacts de chaque activité de l'Entreprise. Le PME et l'analyse environnementale sont des exigences légales dont la mise en œuvre est surveillée par des inspections gouvernementales annuelles.

Lors de l'audit de surveillance ISO 14001:2015 datant du 25 mai 2021, de nombreuses recommandations ont été établies qui doivent être programmées dans le PME et décrites à tous les responsables départementaux durant la Revue de Direction annuelle afin que chaque représentant puisse assurer le respect de l'accomplissement des mesures décidées dans le PME.

Un plan de gestion environnemental et social décliné en Plan de Travail Annuel (PTA), comme le recommande la réglementation concernée, continue d'être mis en œuvre. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) a mis en place un modèle de présentation du PTA afin de l'harmoniser. La Socapalm a mis à jour chaque PTA suivant le modèle requis et c'est sur cette base que le suivi dudit PTA est transmis à l'administration en charge comme le stipule la réglementation en vigueur.

Le tableau des actions a été mis jour et plusieurs colonnes spécifiques, permettant une meilleure gestion des actions correctives et leurs suivis, ont été mises en place. Désormais, toutes les actions correctives identifiées y sont intégrées et suivies continuellement par chaque CEDD.

6. Réalisations

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la SST en 2021 à savoir :

- Contrôle des installations électriques ;
- Vérification des appareils de levage deux fois par an ;
- Cartographie du bruit et audiométrie des employés au sein des usines ;
- Sensibilisation des employés ;
- Dératisation et désinsectisation des logements des employés et des bureaux administratifs ;
- Distribution constante des masques de protection anti-Covid-19 et de gels hydro alcooliques ;
- Construction de nouveaux forages et réhabilitation des anciens ;
- Analyse de l'eau de consommation de tous les forages ;
- Soufflage et traitement des forages ;
- Rénovation et agrandissement du centre de santé du site Dibombari ;
- Installation de panneaux de signalisation le long des tranchées afin d'éviter les risques de chutes ;
- Contrôle Non Destructifs (CND) des tanks et appareils à pression ;
- Formation en manipulation des produits chimiques et risques liés, en risques incendies ;
- Renouvellement et installation des lave-mains dans les différents services.

7. Formation et sensibilisation

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis 2012, la Socapalm maintient son engagement QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) en gardant la sécurité de ses employés au centre de ses préoccupations.

Des inductions HSE sont systématiquement réalisées à l'embauche de chaque employé ainsi qu'à l'arrivée de tous nouveaux visiteurs et prestataires. Ces inductions portent sur la présentation de l'Entreprise en quelques mots ainsi que sur la sensibilisation sur les risques liés à l'activité et les moyens préventifs mis en œuvre. Pour le compte de l'année 2021, il y a eu 1 338 inductions HSE effectuées sur l'ensemble des sites.

Des « minutes sécurité » sont également organisées au sein des différents services afin de sensibiliser le personnel aux thématiques en lien avec la santé, la sécurité, l'environnement, le social, la prévention, etc. En 2021, 2 310 minutes HSE ont été dispensées, près du double par rapport à 2020, et ont ainsi contribué à améliorer le niveau de connaissance sur certains aspects de l'ensemble des employés.

Un plan de formations et de sensibilisation pour l'ensemble des sites et validé par le DG est établi, diffusé et suivi par chaque site à travers le fichier de suivi des formations. Ce plan contient aussi les exercices d'urgence, les réunions de chaque service et les réunions avec les parties prenantes.



Formation en sécurité et incendie par « Face aux Risques », Edéa

En 2021, les employés ont également suivi des formations d'une ou plusieurs journées, dans divers domaines tels que la sécurité le risque incendie, les premiers secours, le contenu et les exigences de la norme RSPO Principes et Critères (P&C) 2018 révisée ou encore la protection de l'environnement (la gestion des zones HVC). Ces formations ont été réalisées en addition des séances courtes de sensibilisation établies annuellement dans le plan de formation à savoir les minutes sécurité et les inductions à l'embauche.

Formations et sensibilisations (2021)		
Type de formations	Séances dispensées	Personnes formées
Manipulation de produits chimiques + Mélange	98	1 345
Sécurité routière	4	171
Examen et récapitulation des « Standard Operating Procedures » (SOP)	46	1 019
Équipement de Protection Individuelle (EPI)	10	1 070
Plan d'urgence et exercices	10	529
Gestion des déchets	19	505
Stockage de produits dangereux	9	153
Formation aux premiers secours	8	240
Déversements et fuites	35	718
Code de conduite des employés	59	2 515
Formation sur les fertilisants	9	205
Formation en tenue de magasin	28	130
Pruning	4	102
Sensibilisation à la santé	11	2 654
Entraînement au feu	5	140
Formation pratique sur les opérations en usine/huilerie	28	466
Sensibilisation à l'environnement	139	3 021
Lutte antiparasitaire phytosanitaire	5	136
Induction	1 412	1 496
Formation sur les normes RSPO	30	303
Droit du travail et communication des droits de l'homme	35	1 228
Autres	43	638
Minutes HSE	2 310	43 625
Total	4 460	63 908

Remarque :

- Certains employés ont participé à plusieurs formations. Raison pour laquelle les chiffres sont parfois très élevés par rapport au nombre d'employés que compte la Socapalm.

8. Surveillance médicale

En 2021, les médecins des plantations ont fait passer à l'ensemble du personnel de la Socapalm des visites systématiques annuelles.

En même temps, des visites médicales d'embauche en vue de la validation de l'aptitude à travailler des nouvelles recrues ont été effectuées sur les 391 personnes recrutées, ainsi que sur tout le personnel des entreprises de sous-traitance et les employés intérimaires.

Les visites de reprise de travail après des repos maladie ainsi que des consultations médicales ont été effectuées pour les employés concernés.

9. Monitoring

La Socapalm veille à ce que les règles de sécurité et de santé établies au sein de l'Entreprise soient respectées par tous. Elle prend toutes les mesures de prévention des risques nécessaires, en informant et en formant ses salariés sur la nature de ces risques.

Un contrôle des procédures opérationnelles est mis sur pied afin de garantir le respect des règles prescrites par l'Entreprise. Ce contrôle est effectué à l'aide de checklists remplies par type d'opération. Les résultats de ces inspections et audits mènent à des actions correctives à mettre en place dans des délais impartis. Les résultats de ces audits internes et leurs actions développées sont vérifiés non seulement par les directeurs des services mais également lors des audits externes tels que ceux réalisés dans le cadre de la certification RSPO.

10. Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)

Au fil des années, les CEDD présents sur chaque site, en collaboration avec tous les autres départements, renforcent l'outil de surveillance et de traçabilité des accidents de travail. Le but premier est d'avoir une vision claire et précise du type d'accidents rencontrés afin de pouvoir mettre les actions correctrices appropriées en place.

En 2021, concernant les employés permanents de la Socapalm, 250 accidents du travail, dont 1 mortel, ont été enregistrés dont 69 accidents avec arrêts supérieurs à un jour d'arrêt.

Les types d'accidents couramment enregistrés à la Socapalm sont dus notamment aux coupures et lacérations (hors palmier à huile), aux blessures musculaires, aux chutes sur le même niveau (trébuchements, glissades), heurts/impacts d'objets et les accidents de trafic ou sur le trajet du travail.

11. Taux d'accidents par 200 000 heures de travail

Le taux d'accident par 200 000 heures de travail et pour 100 employés (directs et indirects) est de 9,18.

12. La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits)

Les conventions d'Entreprise et/ou contrats établis entre les sous-traitants et l'Entreprise précisent l'ensemble des règles HSE adoptées et à respecter par la Socapalm. Ces règles sont expliquées aux sous-traitants avant la signature des conventions par les deux parties, et ce, quel que soit le domaine d'activité.

Chaque employé sous-traitant et intérimaire est induit en matière de santé, sécurité et de protection de l'environnement au sein du site. L'induction aborde les risques identifiés dans le département où sa prestation aura lieu, les mesures préventives à prendre afin d'éviter un accident : port obligatoire des EPI, respect des équipements de protection collectifs, consignes et instructions HSE, non-utilisation des produits chimiques dangereux et interdits d'utilisation, etc. Pour ce dernier point, la liste des produits chimiques est demandée et contrôlée ainsi que les fiches de données de sécurité de ces produits.

13. Evolution dans le temps

Blessures et décès professionnels (2021) - Tous travailleurs confondus				
Accidents du travail	Désignation	2019	2020	2021
Nombre d'accidents mortels	Nombre de décès	1	0	1
Nombre d'accidents non mortels	Nombre d'accidents du travail	796	603	697
Total d'heures travaillées		10 118 329	10 828 087	11 633 220
Nombre de journées perdues		2 099	1 739	1 452
Taux d'accident par 100 employés	Nombre d'accidents (y compris mortels)/total d'heures travaillées * 200 000	15,75	11,14	12,00
Taux de jours perdus par 100 employés	Nombre de journées perdues/total d'heures travaillées * 200 000	41,49	32,12	24,96

14. Objectifs pour l'année prochaine

Pour 2022, la Socapalm envisage de poursuivre ses actions en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Poursuivre les sensibilisations des employés aux procédures de l'Entreprise et aux politiques ;
- Mettre en œuvre et suivre le plan de prévention au poste de travail (document unique) dans l'ensemble des sites ;
- Organiser systématiquement le concours du village et de la maison la plus propre dans l'ensemble des sites sur base des critères préétablis. Ceci dans le but de dynamiser l'hygiène au sein de nos campements et encourager les enfants à la propreté ;
- Mobiliser l'ensemble du personnel à la prévention des risques à travers le respect des consignes et instruction à chaque poste de travail ;
- Organiser toutes les formations planifiées et suivre le plan de formation 2022 ;
- Passer l'audit de suivi n°2 ISO 14001:2015 et maintenir le certificat ;
- Être certifié RSPO P&C 2018 dans l'ensemble des sites ;
- Veiller au port systématique des EPI à chaque poste de travail.

VI. Gestion des ressources naturelles

1. Système de gestion de l'environnement

La certification ISO 14001:2015 a été obtenue en 2014, faisant ainsi de la Socapalm la première entreprise au Cameroun à obtenir ce certificat. Les efforts se sont poursuivis en 2021 pour maintenir cette certification, dont le certificat de renouvellement a été obtenu en juillet 2020.

2. État des certifications en cours

La Socapalm a poursuivi les efforts entrepris en vue de sa certification RSPO en démarrant ses premiers audits de certification avec le site de Socaport : certifié RSPO pour la chaîne d'approvisionnement depuis le 30 décembre 2020.

En janvier et février 2021, les audits de certification ont été organisés sur les sites de Mbongo et Mbambou, puis sur le site d'Eséka en mai 2021, et les sites d'Edéa et Dibombari en septembre 2021. En raison de la pandémie de Covid-19, les audits de terrain ont été décalés, menant au retard de la planification du dernier site de la Socapalm, à savoir la plantation de Kienké prévue pour 2022.

Cependant, l'année 2021 s'achève avec les certificats RSPO pour 4 sites Socapalm à savoir Eséka, Socaport, Mbongo et Mbambou.

L'audit de certification RSPO de Kienké est prévu pour mars 2022. Pour s'y préparer mais également pour conserver les autres certificats obtenus, des formations sont données régulièrement pour permettre aux employés de s'adapter aux normes demandées. Des audits internes, sont réalisés régulièrement sur tous les sites par les CEDD de chaque site.

L'audit de suivi n°2 ISO 14001:2015 aura lieu dès la fin mai 2022. Des actions d'amélioration continue sont en cours de mise en œuvre dans les différentes plantations.

3. Politiques

La politique HSE ainsi que la politique de gestion responsable du Groupe Socfin sont implémentées au sein de la Socapalm. Plusieurs autres politiques dans le cadre de la certification RSPO, ont été élaborées et la sensibilisation sur ces dernières est faite lors des minutes HSE de chaque service.

De ce fait, des contrôles sur le respect des engagements décrits dans ces politiques sont réalisés, tant par des inspections sur le terrain qu'au moyen d'interviews des travailleurs et autres parties prenantes.

a. Eau

Volume total d'eau prélevé par source en m ³ (2021)	
Eau de surface et des rivières	350 627,9
Nappe phréatique	806 136
Eaux de pluie collectées et stockées par la Socapalm	0
Eaux usées d'une autre entreprise	0
Eau de distribution	0
Normes, méthodologies et hypothèse utilisées : compteur volumétrique	

Sources principales d'approvisionnement en eaux (2021)					
Sources d'approvisionnement	Nombre (utilisation huilerie)	Volume de la source prélevé (en m ³)	Valeur ou importance de la source d'approvisionnement en eau pour les communautés locales ou autochtones	Valeur en termes de biodiversité	Aire protégée (oui/non)
Nappes phréatiques	5 forages (Dibombari, Mbongo, Mbambou, Eséka et Kienké)	806 136	/	/	Non
Rivières	3 (Edéa, Kienké et Mbambou)	350 627,90	Pêche, usage domestique (baignade, vaisselle, lessive...)	/	Non
Normes, méthodologies et hypothèses utilisées : compteur volumétrique, l'observation					

b. Protection du sol

Des mesures de protection du sol ainsi que de lutte contre l'érosion sont mises en place de manière continue au sein des sites de la Socapalm. En agronomie, les opérations visent à protéger la fertilité du sol notamment à travers l'application de fertilisant organiques, le fait de ne pas planter dans les zones à risque (bas-fond) ou encore l'utilisation des produits homologués par le ministère de l'Agriculture, et ce, de façon rationnelle et en très faibles quantités pour assurer la préservation des sols.

La méthodologie utilisée dans la préparation des programmes d'entretien des routes est également étudiée en prenant en compte la lutte contre l'érosion, notamment à travers la mise en place des mesures suivantes :

- Un drainage adéquat des routes est installé ;
- Le vétiver est planté dans les terrains en pente pour consolider le sol ;
- Dans les zones où l'érosion des sols peut être sévère malgré les techniques de conservation des sols, des fosses à limon régulièrement entretenues sont recommandées ;
- Les rafles (EFB) sont utilisées efficacement pour minimiser l'érosion dans la concession ;
- Corriger le carrossage lors du nivellement de la route en faisant appel à des opérateurs expérimentés et formés ;
- Des plantes de couverture légumineuses (LCC) sont utilisées dans la concession ;
- Dans la mesure du possible, l'établissement d'une zone tampon adéquate (zone riparienne) peut réduire l'étendue de la sédimentation dans les rivières et fournir du matériel végétal allochtone ;
- Les conduites de drainage et les petits cours d'eau ne devraient pas être traversés à moins que des passages appropriés tels que des ponceaux n'aient été installés ;
- L'utilisation d'un système de drainage conçu pour les routes devrait acheminer le ruissellement vers les zones de dissipation d'énergie avant d'entrer dans les cours d'eau locaux ; et
- Des techniques de zéro-élagage et zéro-brulage sont employées, etc.

Tous les déchets plastiques des produits chimiques font l'objet d'un suivi, d'un recyclage et d'une gestion précise. Les bidons des produits chimiques sont manipulés dans le respect de

l'environnement notamment avec la mise en place des bacs de retentions fixes dans les magasins et mobiles dans les véhicules de transports des produits. Les aires de mélanges pour le traitement chimique sont créées en béton et avec des bacs de récupérations afin d'également éviter toute pollution des sols lors du mélange des produits chimiques. Les usines sont aussi munies de décanteurs/séparateurs afin de récupérer les huiles usées.

c. Gestion des déchets

La récupération puis le stockage des déchets avant traitement sont entrés dans les mœurs au fil des années. Une liste des entreprises agréées et habilitées à récupérer les déchets en fonction des catégories est mise sur pied par l'Entreprise.

La majorité des déchets est issue des huileries et de la plantation. Ces résidus de production sont valorisés comme suit :

- Effluents liquides :

Les effluents liquides se composent des eaux usées provenant du processus d'usinage et des eaux usées utilisées par les stations de lavages.

Les eaux usées des usines sont traitées par un système de lagunage sur tous les sites. Le volume total des rejets d'effluents du process déversé dans les lagunes est de 590 279 m³ pour l'année 2021 sur l'ensemble des sites.

Sur les 6 sites, 5 déversent des effluents traités dans l'environnement : Mbambou, Edéa, Eséka, Mbongo et Kienké, les autres bassins de lagunage n'étant pas encore remplis. Ces lagunes sont suivies par un technicien chargé de leur gestion. Il est notamment chargé de vérifier leurs paramètres (température, BOD, COD, etc.) afin de veiller à ce que les effluents déversés dans l'environnement respectent les paramètres légaux et n'aient aucun impact négatif sur l'environnement. En 2021, la Socapalm a également fait l'acquisition, pour chaque huilerie, d'un kit d'analyse interne afin de lui permettre de suivre de manière régulière les paramètres de chaque bassin, en plus des analyses effectuées par un organisme national agréé dans le dernier bassin.

Les eaux de lavages sont connectées à des décanteurs/séparateurs qui permettent de séparer les huiles des eaux qui seront analysées avant déversement.

- Déchets solides non dangereux :

Les déchets solides non dangereux sont composés des pneus, ferrailles, plastiques, verres, rafles, boues, coques, fibres et déchets ménagers.

Tous ces déchets solides sont comptabilisés, triés par catégorie et stockés pour la plupart dans les déchèteries afin d'être collectés par des entreprises de recyclage agréées. En 2021, près de 620 426 kg de déchets non dangereux ont été vendus ou remis aux collecteurs agréés.

Les rafles et les boues sont épandues dans les champs. Elles sont revalorisées comme apports organiques. Les fibres et les coques sont utilisées comme combustibles dans les chaudières produisant de l'énergie verte sur l'ensemble des sites.

Les déchets ménagers biodégradables issus du tri dans les campements sont placés dans les décharges des sites afin de servir de compost. Les déchets ménagers non-biodégradables issus

des campements font également l'objet d'un tri sélectif et sont envoyés dans les déchèteries de la Socapalm pour une élimination par des prestataires agréés.

- Déchets dangereux :

Les déchets dangereux peuvent être liquides et solides et ils font l'objet d'une attention particulière dans leur gestion et manipulation.

Les déchets dangereux solides se composent notamment des filtres à huile et à air, déchets d'équipements électroniques et électriques, déchets médicaux, déchets des produits chimiques ou encore produits chimiques périmés, etc. Ces déchets sont eux aussi remis à des collecteurs agréés ayant un permis environnemental pour la collecte, le transport et le traitement de ces types de déchets. Un certificat de destruction des déchets est remis après traitement desdits déchets.

Pour les déchets dangereux liquides, il s'agit ici des huiles usagées (provenant des vidanges de véhicules) qui sont récupérées par l'entreprise Total, fournisseur de ces huiles.

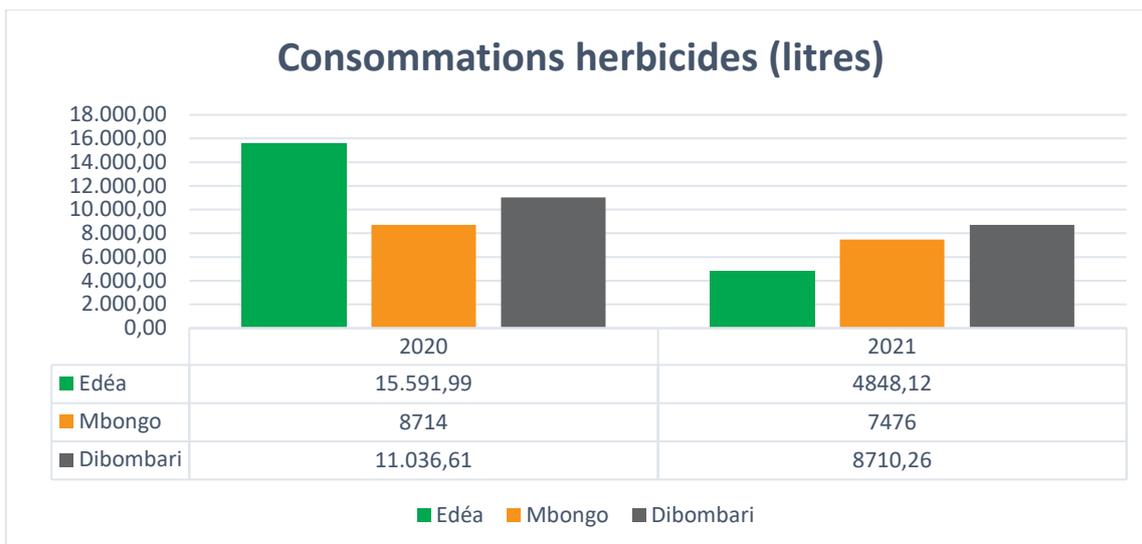
d. Protection et amélioration de la biodiversité

Depuis quelques années, la Socapalm s'assure de l'application des bonnes pratiques agricoles avec des mesures visant à protéger la biodiversité. Une des innovations majeure mise en place au niveau du département agricole et en relation avec la préservation de la biodiversité tel qu'indiqué par l'objectif « Planète » de la norme RSPO est l'élaboration d'un Plan de réduction de l'utilisation des pesticides.

Ce plan décrit les mesures managériales et opérationnelles à mettre en œuvre pour la réduction des quantités de pesticides utilisées dans les activités agricoles au quotidien, à savoir notamment :

- ✓ La mise en place des standards de dosage des herbicides et pesticides pour toutes les activités et types de traitements chimiques pratiqués en champs ;
- ✓ La réalisation d'un diagnostic foliaire préalable permettant de déterminer avec exactitude les quantités d'engrais nécessaires aux plants ;
- ✓ La formation et le recyclage des agents dédiés à la manipulation des pesticides ;
- ✓ La prise en compte des différents rapports des rondes pour décider de l'opportunité des traitements phytosanitaires couplés au plan de gestion intégrée des ravageurs ;
- ✓ Le choix du matériel en fonction du type d'entretien à réaliser (ex : type des buses) ;
- ✓ L'entretien mensuel systématique des pulvérisateurs afin d'éviter des pertes de produits liés aux dysfonctionnements de l'équipement ;
- ✓ La substitution de l'entretien des routes périmétrales à base des produits chimiques par le rabattage manuel à l'aide de machettes ou l'entretien mécanique par giro broyage.

Sur les 2 dernières années, le suivi du plan de réduction des quantités des produits consommés a fait ressortir une diminution de la consommation des herbicides par exemple pour les plantations de Dibombari, Edéa et Mbongo dont les données sont les suivantes :



De plus, les zones de bas-fonds, d’affleurements rocheux ou encore en bordure des cours d’eaux, sont des zones où l’on peut s’attendre à une plus grande biodiversité. Celles-ci ont fait l’objet d’études particulières afin de déterminer leurs tailles et les mesures de préservations adéquates.

Ces zones sont préservées afin de créer des poches de conservation de la biodiversité et des couloirs migratoires pour les espèces y résidant. La mise en service des bassins de lagunage sur les sites Socapalm a permis d’éviter une pollution des milieux aquatiques par un déversement massif d’eau usées non-traitées et donc par-là, la préservation des eaux de surface et la régénération de la végétation aquatique et riveraine.

Les eaux de surface font l’objet d’un suivi particulier allant au-delà des normes législatives du Cameroun. En effet, la Socapalm réalise des analyses de toutes les rivières traversant ses sites une fois par an. De plus, en 2021, les rivières ont fait l’objet d’une étude relative à la qualité des eaux de rivières. Ces études ont relevé que la qualité des eaux sur les sites de la Socapalm est très bonne.



Photos de la faune aquatique se trouvant dans les zones protégées (Mbongo, Edéa et Kienké)



Photos de la faune aquatique se trouvant dans les zones protégées (Mbongo, Edéa et Kienké)

e. Emissions atmosphériques et air ambiant

Les analyses de rejet de fumées ont été réalisées par le cabinet CAP Développement, agréé par le ministère de l'industrie.

Les huileries génèrent des fumées qui sont analysées semestriellement.

Si ces résultats ne sont pas satisfaisants, des mesures correctives sont prises pour améliorer la combustion. Les résultats des dernières analyses obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Analyses de rejet des fumées des chaudières (Août 2021)								
Paramètres	Unité	Valeurs limites NC	Chaudière Mbongo	Chaudière Eséka	Chaudière Dibombari	Chaudière Kienké	Chaudière Edéa	Chaudière Mbambou
SO ₂	mg/m ³	200	0	0	5	5	0	3
NO _x	mg/m ³	600	129	177	178	122	189	195
Poussières (PM10)	mg/m ³	100	59	40	41	34	57	42
CO	mg/m ³	200	131	152	156	152	122	177

NB : La technique d'analyse des fumées utilisée en 2021 est la même que celle de 2020.

Les employés ont été une fois de plus sensibilisés sur la conduite à tenir avec une chaudière afin d'éviter un dégagement anormal de fumées dans l'environnement.

En 2021, les résultats sont globalement satisfaisants mis à part les poussières sur les sites de Mbongo et d'Edéa qui sont légèrement supérieurs au standard recommandé. Des actions correctives ont été mises en place pour minimiser cet impact.

f. Matières consommées

La Socapalm a mis en place une stratégie de suivi et réduction des consommations des produits chimiques au sein de tous ses sites.

Des procédures, consignes et instructions sont écrites, diffusées et expliquées aux employés à cet effet. Pour la consommation des engrais, une étude préalable est effectuée afin de déterminer la quantité exacte d'engrais dont le sol a besoin pour enrichir le palmier. Le dosage des quantités prescrites dans les procédures est suivi rigoureusement et respecté par le personnel en charge.

En ce qui concerne le carburant, un suivi strict et rigoureux est mis en place à l'aide d'un tracking depuis la station de distribution en passant par le service transport, le département technique et la comptabilité de chaque site. Si des dérives sont constatées, une investigation est menée afin de comprendre la cause et prendre des actions correctives puis préventives à cet effet.

g. Énergie

La Socapalm est alimentée par trois sources d'énergie :

- L'énergie produite par la compagnie d'électricité locale ENEO : environ 1 953 481 KWh consommés en sur l'ensemble des sites, ce qui est inférieur à l'année 2020 ;
- Les groupes électrogènes en cas de coupures d'électricité, d'incapacité d'approvisionnement par ENEO ou par la turbine : 13 413,10 litres de gasoil en moyenne par mois sur l'ensemble des sites, ce qui est inférieur à l'année 2020 ;
- L'énergie produite par les turbines pendant l'usage : 11 414 506,60 KWh pour la Socapalm. Les turbines sont alimentées avec les fibres et coques provenant de l'usage des régimes. Ce chiffre est supérieur à l'année précédente.

h. Prise en compte des impacts sur le changement climatique

Le remplacement des anciennes chaudières des huileries de la Socapalm, par de nouvelles installations avec un meilleur système de combustion, permettra progressivement une diminution significative des principaux gaz polluants et des fumées à forte charge de poussière.

Les gaz de climatisation à gaz prohibés sont interdits d'achat comme l'indique le plan de management environnemental. Dans le but de se mettre en conformité face à cette réglementation, l'entreprise maintient sa politique de remplacement progressif des climatiseurs contenant des gaz prohibés « Tout remplacement de climatiseur est systématiquement effectué par ceux avec gaz homologués ».

i. Préservation des Hautes Valeurs de Conservation et forêts à Haut Stock de Carbone

Les rapports finaux d'identification des zones HVC ont été finalisés et ont fait l'objet de plans de gestions particuliers. Ces plans de gestion se divisent en trois axes principaux :

- 1) Le suivi et contrôle mensuel interne sur base de checklists et de rapports émis par le département agronomique de chaque site.
- 2) La mise en place des recommandations listées dans les conclusions des experts de chaque étude HVC visant à préserver et améliorer le niveau de préservation de ces zones.
- 3) Le suivi et l'analyse du statut de conservation des zones organisé par un bureau externe afin de surveiller le niveau des mesures mises en place et de mettre en place d'autres mesures.

Dans sa politique HSE, la Socapalm a décrit son engagement dans la préservation des zones HVC et des forêts HSC. Cette politique fait l'objet de sensibilisations régulières pour tout le personnel.

4. Évaluations d'impact environnemental

Le système de management environnemental repose sur les exigences des normes ISO 14001:2015 et privilégie la prévention. Cette prévention nécessite une évaluation des risques qui se fait de

manière permanente afin de réduire l'impact des activités sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, différentes mesures ont été prises telles que :

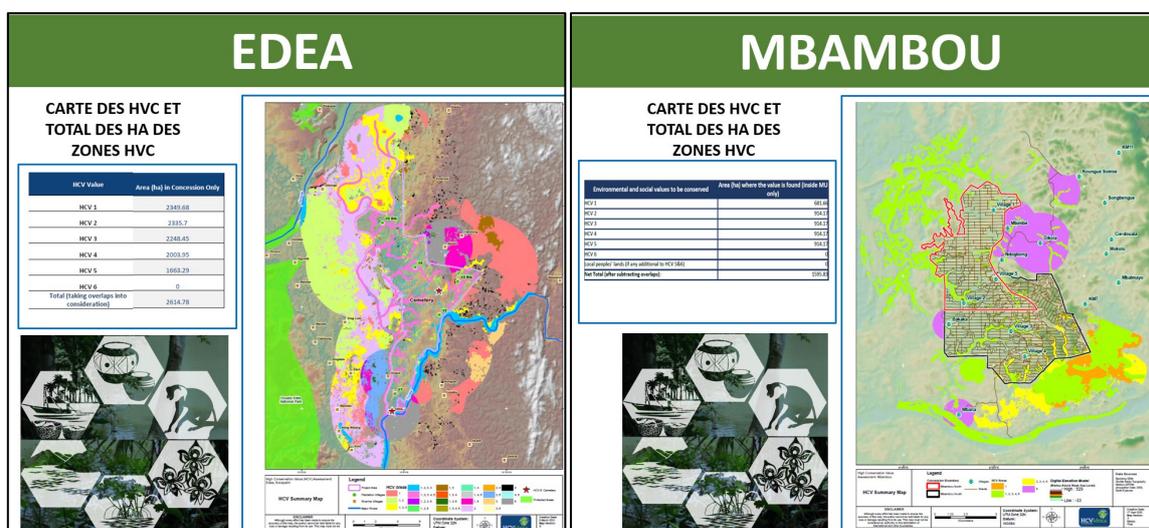
- Le curage mensuel des décanteurs/séparateurs ;
- Les analyses trimestrielles des rejets d'eau et semestrielles des émissions de fumées des chaudières ;
- L'amélioration de la gestion des déchèteries ;
- Le suivi mensuel des paramètres tel que pH, T°C, DBO₅ et DCO en interne ;
- La mise en place d'un plan de formation et de sensibilisation intégrant les exercices d'urgences afin d'anticiper ou de prévenir les risques tant environnementaux que sécuritaires ;
- Le suivi du plan de formation et de sensibilisation de la Socapalm à travers différents outils mis en place ;
- Des sensibilisations et formations sur les mesures de réduction voire d'élimination des impacts environnementaux significatifs liés aux activités de l'Entreprise ;
- L'installation des douches et vestiaires pour le personnel manipulant les produits chimiques, etc.

Avec la mise en place de la certification RSPO, les études HVC ont été réalisées et un plan de gestion des hautes valeurs de conservation a été établi et implémenté afin de mieux gérer les zones protégées et de réduire l'impact sur l'environnement.

5. Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HCSA)

Comme le prévoit la politique de gestion responsable du Groupe Socfin, ainsi que les Principes et Critères RSPO, la Socapalm s'engage à préserver les zones HSC/HVC. De ce fait, les études d'identification des zones HVC ont été réalisées sur les plantations de Mbambou, Kienké et Edéa en 2019 ainsi que sur les sites de Mbongo et Dibombari en 2020.

Ces études ont mené à l'identification de 14 446 ha de zones HVC présentes sur l'ensemble des sites Socapalm (prenant en compte la zone d'influence). Des panneaux matérialisant ces zones ont été développés et diffusés sur les sites afin d'informer les employés et communautés sur la localisation de ces zones.



Panneaux de signalisation pour les zones HVC

Dans les situations où des palmiers ont été recensés à proximité de cours d'eau, ceux-ci ont été alors identifiés comme étant « en zone ripariennes » et font dès lors l'objet d'une procédure particulière notamment interdisant l'utilisation des produits chimiques. Ces zones peuvent encore être exploitées mais devront faire l'objet d'un programme de replanting d'espèces locales non commerciales (pas de palmier à huile, pas d'arbre fruitier, etc.) afin de favoriser la régénération de ces zones et de les rendre à leur milieu naturel.

Un suivi rigoureux de ces zones est mis en place afin de veiller au respect des procédures mises sur pied. Des sensibilisations à ce sujet sont effectuées auprès des employés manipulant les produits chimiques afin qu'ils observent strictement les procédures de gestion de ces zones.



Identification des zones HVC, Mbambou

6. Non-conformités environnementales

Deux inspections réglementaires annuelles ont lieu au sein de chaque site et sont faites par des inspecteurs assermentés par l'État (ministère de l'environnement, de l'eau, de l'industrie, de l'Agriculture et parfois du travail).

En 2021, compte-tenu de la situation sanitaire, les inspections conjointes ont eu lieu à partir du 2^{ème} semestre 2021 au sein des sites dans le strict respect des mesures barrières. La Socapalm n'a reçu aucune sanction pour non-respect des législations et réglementations en matière d'environnement. Les recommandations qui ont été formulées lors de ces visites ont intégrées dans le tableau des actions correctives de chaque site concerné.

7. Programmes et plans (existants et développés cette année)

Le plan de management environnemental est issu de l'analyse environnementale des sites, des exigences du Groupe et des exigences légales et, il traite notamment de :

- La pollution des sols ;
- La pollution des eaux ;
- La diminution des ressources naturelles (consommation en eau, énergie électriques, consommables) ;
- La pollution de l'air ;

- La gestion des sous-traitants ;
- La gestion des déchets.

8. Réalisations

Afin d'optimiser les ressources naturelles, une priorité a été donnée aux réalisations suivantes en 2021 :

- Mise en place d'un piézomètre pour tous les sites ;
- Vidange des fosses septiques ;
- Construction de nouvelles latrines dans les villages ;
- Construction, entretien et réhabilitation des forages ;
- Construction des douches et vestiaires pour les employés manipulant les produits chimiques ;
- Embellissement des bureaux des divisions par la plantation d'arbres et de fleurs ;
- Constructions et réhabilitations de logements pour les employés ;
- Amélioration de l'efficacité de l'incinérateur des déchets de Dibombari ;
- Poursuite de la mise en place des systèmes de compostage dans les villages d'employés pour l'ensemble des sites ;
- Analyse des eaux, des sols, des fumées des chaudières et des incinérateurs, d'air ambiant et du bruit ;
- Achat et installation des kits d'analyses DBO₅ et DCO pour l'ensemble des sites pour le monitoring interne des paramètres de pollution des lagunes et formation de l'équipe laboratoire à leur utilisation ;
- Curage des lagunes et traitement des boues.



Traitement des boues à la sortie de l'huilerie, Eséka

9. Formations

Comme lors des années antérieures, la Socapalm poursuit son travail d'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise par la sensibilisation et la formation de ses employés, mais aussi par la communication tant en interne qu'en externe.

En 2021, la Socapalm a développé un « Calendrier de formation » qui regroupe toutes les formations et sensibilisations devant être réalisées dans l'ensemble des sites de la Socapalm. Ce calendrier détaille les sujets des minutes hebdomadaires HSE, les fréquences des réunions tripartites et bipartites, les formations liées à des impacts environnementaux significatifs (ISO 14001), les formations liées à des non-conformités liées aux audits ISO, RSPO ou HSE, la fréquence des réunions des comités CHSST, genre, des griefs, etc.

Les formations dispensées portent essentiellement sur des cycles de perfectionnement de courte durée, touchant différentes disciplines telles que :

- La santé au travail ;
- Les systèmes de management et audits HSE ;
- Les impacts environnementaux liés à l'activité de la Socapalm ;
- Les techniques de lutte contre l'incendie ;
- L'utilisation des produits chimiques.

L'uniformisation, l'organisation, la systématisation et la généralisation du reporting sont autant de moyens d'information et de communication HSE, ils font partie intégrante de la démarche d'amélioration continue de l'Entreprise.



Formation sur la sécurité routière à Kienké (gauche) et à Edéa (droite)

10. Monitoring

Dans le cadre du système de management environnemental, des inspections mensuelles sont réalisées par les coordinateurs HSE et des audits internes réalisés par l' Assistante chargée de l'environnement et de la qualité (ACEQ) et une consultante externe. Ces NC (Non-Conformités) sont immédiatement traitées si elles n'engendrent aucun coût, par contre, si, des investissements doivent être réalisés, les NC seront résolues dans les jours à venir. Des plans d'actions correctives sont mis en place et un suivi spécifique est réalisé par le responsable de l'action.

Le monitoring des indicateurs de performances en matière de santé, sécurité et environnement est enregistré dans un document nommé « HSE Monthly Report ». Ce document regroupe, sur base mensuelle, notamment les valeurs des éléments suivants :

- Consommation de l'eau, l'énergie, du papier, des produits chimiques, des matières premières ;
- Les formations et sensibilisations ;

- Enregistrement des accidents du travail et environnementaux ;
- Analyses d'eau, d'air, de sols.

11. Nombre d'accidents environnementaux (détails)

Durant l'année 2021, 112 accidents/incidents environnementaux ont été recensés pour l'ensemble des sites incluant les départs de feux accidentels enregistrés à l'intérieur et à l'extérieur des concessions de la Socapalm (les détails sont disponibles dans le tableau du chapitre 13).

On observe une augmentation du nombre d'accidents/incidents environnementaux cette année, elle s'explique notamment par :

- ✓ L'augmentation des audits internes et externes conduits en 2021 (près du triple de 2020) ayant menés à une hausse de l'enregistrement des accidents/incidents environnementaux ;
- ✓ L'amélioration de l'enregistrement des incendies accidentels (feux de brousse) occasionnés par les communautés locales ayant des champs autour et/ou des sites de la Socapalm. Pour y palier, des sensibilisations ont été faites dans l'ensemble des villages afin d'amener les communautés locales à préserver, elles aussi, l'environnement.

Les accidents environnementaux font l'objet d'un enregistrement méticuleux et détaillé contenant les détails des accidents (dates, lieux, mesures correctives, preuves, etc.) et les plans d'actions mis en place. Ces plans et mesures correctives sont évaluées selon un pourcentage de performance permettant d'étudier l'efficacité des solutions mises en place. En outre, des mesures préventives demeurent disponibles, telles que notamment les mesures suivantes :

- les kits de déversement sont toujours disponibles sur les lieux de stockage des produits liquides ;
- les affichages résumant les procédures au moyen de schémas et graphiques permettent la compréhension et le respect de la note par tous ;
- les bacs de rétention dans les aires de stockage ont été installés ;
- les extincteurs sont disponibles sur les lieux selon les recommandations de l'organisme national chargé de la prévention incendie ;
- les sensibilisations sur les feux villageois et brulages de champs personnels sont effectuées ;
- les simulations de situations d'urgence sont réalisées.

12. Taux d'accidents environnementaux pour 200 000 heures de travail

Le taux d'accidents environnementaux est de 1,93.

13. Suivi des incendies

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nombre d'incendies	27	23	15	1	0	0	0	0	0	0	0	0	66

Des sensibilisations sur la non-utilisation du feu en plantation ont été faites. Des équipes de garde incendie ont été mises sur pied afin de limiter au maximum ce type d'incidents.



Formation sur la sécurité incendie, Eséka

14. Évolution dans le temps

Le nombre d'accidents environnementaux augmente avec le suivi accru des incendies au sein des différents sites. Des sensibilisations ont été renforcées dans les différents villages riverains.

En ce qui concerne les autres types accidents environnementaux, un calendrier a été mis en place en 2021 avec l'organisation des simulations aux situations d'urgences et l'évaluation des réponses à ces situations afin de tester l'efficacité des mesures et la réactivité du personnel en situation d'urgence. Des mesures correctives et préventives sont directement mises en place si un accident survient : maintenances préventives, sensibilisation et formation du personnel.

Enfin, en 2021, la Socapalm a été auditée à plus de 13 reprises par des auditeurs externes et de 10 reprises par des auditeurs internes, ceci ayant mené à une augmentation d'enregistrement d'accidents et d'incidents environnementaux observés durant les audits par les auditeurs.

15. Relations avec le gouvernement/les administrations

Le respect de la réglementation en vigueur est l'une des exigences de la norme ISO 14001:2015.

Par ailleurs, les différentes administrations locales (MINADER, MINEPDED, MINMIDT, MINCOMMERCE, MINSANTE, etc.) effectuent, 2 fois par an, des inspections réglementaires sur l'ensemble des activités de la Socapalm. Ces visites sont sanctionnées par des rapports avec diverses recommandations à mettre en place : plan d'actions en fonction des ressources. Le suivi du respect de ces plans d'actions sont méticuleusement enregistrés dans les tableaux d'actions correctives.

16. Aspects environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement (formations, audits, etc.)

Avant le démarrage d'un chantier, une analyse des risques liés à l'activité est faite par l'entreprise sous-traitante et est envoyée au chef du département technique et au CEDD afin que les mesures nécessaires soient prises en interne.

17. Objectifs pour l'année prochaine

En plus de l'amélioration continue de son Système de Management Environnemental (SME), la Socapalm a pour objectif HSE en 2022 de :

- Maintenir sa certification ISO 14001:2015 ;
- Poursuivre l'implémentation de la démarche de certification RSPO afin de certifier l'ensemble de ses sites ;
- Maintenir les certificats RSPO des sites certifiés en 2021 ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des effluents des lagunes ;
- Maintenir le respect des exigences légales;
- Atteindre les 80% de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) ;
- Optimiser au maximum l'utilisation des ressources naturelles ;
- Poursuivre l'amélioration de la comptabilité des déchets à l'entrée et à la sortie des déchèteries ;
- Redynamiser le tri des déchets ménagers sur l'ensemble des villages Socapalm et veiller au respect de la politique HSE interdisant le brûlage des déchets ménagers.

Enfin, l'objectif de la Socapalm est également d'augmenter sa communication envers ses parties prenantes via l'établissement d'un planning de consultations transparent et régulier sur chacun de ses sites (mensuel avec les sous-traitants, mensuel avec les Planteurs Villageois (PV), trimestriel avec les communautés, hebdomadaire avec les employés, etc.).

VII. Contribution au développement local

1. Partenaires locaux

La Socapalm s'efforce d'améliorer les relations avec les communautés en s'employant à contribuer au développement économique et social des régions dans lesquelles elle est implantée.

a. Sous-traitants

Pour participer efficacement au développement économique des communautés riveraines, la Socapalm accompagne et soutient les entreprises de sous-traitance en nouant des partenariats avec ces dernières. Elle contribue ainsi à créer ou à préserver les emplois des riverains.

Le recours aux Très Petites Entreprises (TPE) employant principalement des riverains ainsi que le recrutement par la Socapalm de candidats natifs de la localité où elle est implantée, contribue également à renforcer davantage ses relations de bon voisinage.

Aussi, lors des recrutements, la Socapalm donne la priorité, à compétences égales, aux candidatures émanant des personnes riveraines. En effet, les annonces de recrutement, sont communiquées en priorité aux chefferies traditionnelles. Les chefs traditionnels à leurs tours se chargent de la collecte et de la transmission de la liste des candidats auprès de l'Entreprise. Ces annonces sont également affichées sur les panneaux d'affichages que la Socapalm a disposés, le cas échéant, dans les villages riverains de ses sites.

b. Planteurs villageois

Les planteurs villageois, riverains de l'Entreprise, sont encouragés à livrer leur production aux huileries de la Socapalm.

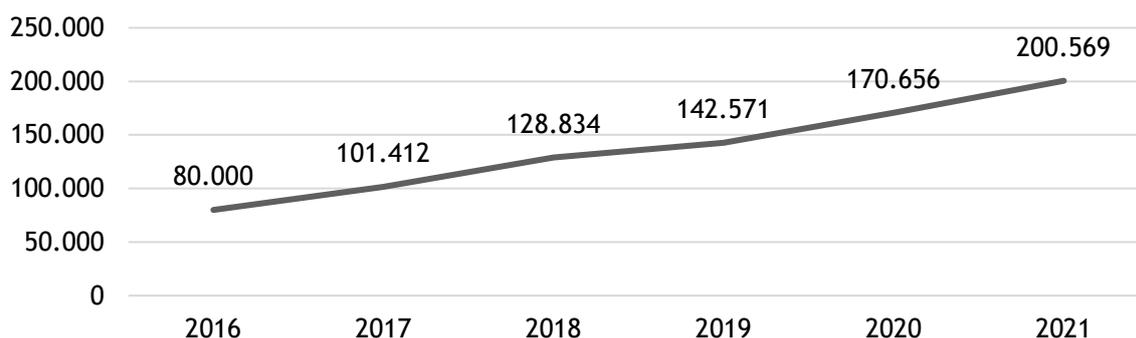
A ce jour, la Socapalm encadre 1 241 de planteurs villageois récapitulés comme suit :

Effectifs planteurs villageois												
Années	Mbongo		Mbambou		Edéa		Kienké		Dibombari		Eséka	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Effectifs planteurs villageois	179	175	76	86	131	156	50	55	235	340	250	321
Effectifs planteurs villageois intégrés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	102	108

Les volumes achetés en 2021 sont de **200 569** tonnes de régimes pour un montant global de **12 777 366 413** FCFA.

On notera aussi une progression constante des volumes achetés d'année en année.

Evolution des achats de régimes aux planteurs villageois sur 6 ans



Cette hausse d'effectif des planteurs villageois ainsi que de l'accroissement des quantités de régimes fournies s'expliquent en majorité grâce à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'assistance aux producteurs. Entre autres comme assistance, on note le reprofilage des pistes agricoles, une assistance technique agronomique, la construction d'ouvrages routiers à l'instar des ponts, la fidélisation des planteurs à travers la mise en place d'un mécanisme de bonification d'achats des régimes, etc.

Par exemple pour l'exercice 2021, le bilan de l'assistance fournie aux planteurs villageois s'élève à 262 150 740 FCFA en ce qui concerne le reprofilage des routes, la création des nouvelles pistes, la maintenance et la construction des ouvrages routiers.

c. Plan d'engagement avec les parties prenantes

La Socapalm tient compte, dans le cadre du partenariat gagnant-gagnant avec les ONG (Organisations Non-Gouvernementales), les GICs (Groupement Inter Communautaire) et les communautés locales, de leurs implications effectives dans des projets. Ces derniers sont très souvent consultés ou même invités à prendre part aux réunions organisées par l'Entreprise ou par les autorités départementales.

La Socapalm engage régulièrement ses parties prenantes avec lesquelles elle interagit au quotidien. Au rang de ces parties prenantes figurent les administrations publiques, les ONG, les planteurs villageois et les communautés locales.

Cet engagement régulier des parties prenantes en l'occurrence des communautés riveraines est une pratique qui permet à la Socapalm :

- ✓ D'assumer sa responsabilité à l'égard des impacts sociaux, économiques et environnementaux qu'elle suscite et de travailler à les éviter, les atténuer ou les réparer ;
- ✓ De participer à l'amélioration des conditions de vie des populations situées dans sa zone d'influence ;
- ✓ De prêter une oreille attentive aux parties prenantes afin de comprendre et de bien gérer les risques associés.

2. Plans de développement communautaire

La Socapalm accorde des appuis financiers ponctuels et logistiques aux fêtes traditionnelles dans les communautés villageoises. Ces sommes permettent l'organisation d'événements et le développement social des communautés.

En 2021, la Socapalm a mis à jour son « Guide des parties prenantes » afin de repreciser le fonctionnement et le processus participatif du plan de développement communautaire. Ce guide se divise en deux parties à savoir le descriptif d'identification et d'évaluation de l'influence des parties prenantes, et d'autre part, le plan de développement communautaire permettant de veiller au développement économique à long terme des communautés riveraines des plantations Socapalm, ceci notamment à travers :

- Le processus participatif en matière de besoins des communautés et projets RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- Les calendriers de réunions bipartites et tripartites ;
- La gestion des demandes, doléances et plaintes ;
- Les programmes de sensibilisations permettant de maintenir une communication ouverte et permanente ;
- L'achat des régimes aux planteurs villageois (comme expliqué plus haut), etc.

De manière annuelle, un planning des projets sociaux est arrêté d'un commun accord avec les communautés. Pour cette année, le bilan chiffré de la mise en œuvre de ces projets est de :

Activités	Total
Coûts de réalisation des projets sociaux	207 800 911 FCFA



Construction de la chefferie dans le village de Mbongo

3. Relations de bon voisinage avec les populations voisines

La Socapalm est partie prenante des plateformes tripartites permanentes de dialogue entre ses plantations, les riverains desdites plantations et l'État du Cameroun. Au cours de ces plateformes les préoccupations portées par toutes les parties prenantes, et les résolutions ou recommandations envisagées sont abordées et consignées dans des rapports et, suivies par l'État du Cameroun qui y joue un rôle « d'arbitre ».

L'ensemble des comptes rendus des réunions sont disponibles auprès de l'administration et des bureaux de direction des sites.

Pour cette année 2021, encore fort impactée par la pandémie de la Covid-19, le bilan des réunions tenues avec les communautés riveraines est présenté dans le tableau ci-dessous :

Bilan des réunions bipartites et tripartites (2021)							
Activités	Mbongo	Mbambou	Edéa	Kienké	Dibombari	Eséka	Total
Bipartites	4	4	12	20	10	10	60
Tripartites	1	1	3	4	1	1	11

En 2021, 11 réunions tripartites se sont tenues. Ce nombre de réunions illustre la volonté de la Socapalm de maintenir une communication ouverte, permanente et transparente avec ses parties prenantes, tel qu'indiqué dans sa politique environnementale. Par ailleurs, ces réunions tripartites s'ajoutent aux 60 réunions biparties (Socapalm-Communautés riveraines) organisées en 2021.

En 2021, une nouvelle initiative a été mise en place à Kienké à travers la création de champs communautaires visant à fournir des zones de cultures vivrières portant sur 12 hectares.



Champs communautaires, Kienké

a. Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés

La Socapalm possède, dans chacune de ses sites, un centre médical d'entreprise. Ces structures de soins privées ont été mises en place par l'Entreprise et permettent aux employés permanents et contractuels, ainsi qu'aux familles, de pouvoir disposer de certaines prises en charge médicales : médecine du travail, médecine générale et soins d'urgence.

Néanmoins, bien consciente qu'une large population riveraine gravite autour des différents sites, la Socapalm s'est engagée à venir en aide à ces populations lorsqu'une situation d'urgence vitale est vécue. Les équipes médicales prennent ainsi en charge les patients dans ce cas de figure (administration de traitements par intraveineuse ou dispensation de médicaments, mises en observation au sein du centre médical d'Entreprise) et lèvent l'urgence avant de les référer vers une structure de soins publique. Ces prises en charge sont totalement gratuites pour le patient (et donc, totalement à charge de l'Entreprise) et sont appelées, au sein de l'Entreprise « Bons Samaritains ».

Lorsque la situation le nécessite, la Socapalm met son ambulance à disposition pour évacuer le patient vers une structure publique de soins. En 2021, la Socapalm a effectué 9 évacuations de patients « Bons Samaritains » vers une structure publique.

De façon plus globale, en 2021, la Socapalm a effectué plus de 1 500 consultations en « Bons Samaritains ». Ces consultations sont essentiellement des soins d'urgence ou des consultations prénatales.

Prises en charge des « Bons Samaritains » (2021)								
Types de prises en charge	Dibombari	Douala	Edéa	Eséka	Kienké	Mbongo	Mbambou	Total
Consultations riverains	133	16	72	265	264	380	374	1 504
Hospitalisations de riverains sur site	8	0	2	25	2	1	2	40
Riverains évacués	0	0	0	2	1	1	5	9
Montants totaux des prises en charge (FCFA)	269 483	67 343	68 516	298 845	363 384	21 072	126 111	1 214 754

Au niveau du système scolaire, aucune discrimination n'est faite entre les enfants de travailleurs Socapalm et ceux des communautés riveraines.

D'ailleurs, l'école maternelle primaire du village riverain d'Ongue a reçu le soutien de la Socapalm avec la reconstruction de son bâtiment pour y accueillir les élèves.



Reconstruction de l'école maternelle d'Ongue, Edéa (avant à gauche et après à droite)

b. Approvisionnement en énergie et en eau

En 2021, la Socapalm s'est chargée de l'entretien, de la maintenance et la réparation des lignes électriques sur toutes ses plantations et les différents villages. La quasi-totalité des villages à proximité des différentes plantations bénéficient du raccordement des logements au réseau électrique. Le coût de l'entretien général du réseau électrique s'est élevé à 56 270 414 FCFA en 2021.

La Socapalm a construit, en 2021, 5 nouveaux forages dans les villages riverains de la plantation de Kienké en plus de l'entretien régulier et de la réparation des autres points d'eau déjà existants dans ces villages. Les points d'eau potable existants ont été analysés conformément à la législation locale et entretenus selon les recommandations du laboratoire chargé des analyses. Le dernier forage nouvellement construit a coûté 6 350 000 FCFA.



Inauguration du nouveau forage du campement pygmée de Mbongandi, Kienké

c. Ouverture et entretien des routes

La Socapalm entretient les routes et pistes principales afin de faciliter la circulation des populations et des biens de consommation produits par ces dernières sur toutes les plantations.

En 2021, un montant de **242 354 752 FCFA** a été consacré à la création et à l'entretien des routes nationales ou voies d'accès aux villages riverains, ainsi que pour construire et réhabiliter les ponts se trouvant sur ces dernières.



Construction du pont de la route du village de Dehane, Edéa (à gauche) et sur la rivière Kelle, Eséka (à droite)

d. Dons

Afin d'entretenir de bonnes relations avec les communautés riveraines, la Socapalm reste attentive aux besoins de ces dernières.

Ainsi, la Socapalm a notamment pris en charge, en 2021, l'approvisionnement en électricité solaire via l'installation de lampadaires dans la communauté de Bvungangom en décembre 2021, la distribution de débroussailleuses dans le village de Mabi Sud en août 2021 ou encore la distribution de matériel médical au Centre de Santé Intégré de Bomono Ba Mbengue en février 2021.



Distributions de débroussailleuses, lampadaires et matériel médical en 2021

Au vu de la situation sanitaire actuelle, la Socapalm a entretenu les près de 300 stations de lavage des mains établies en 2020 afin de maintenir les gestes barrières et mesures de protection individuelles mises en place durant l'année précédente visant à protéger ses employés et ses populations riveraines contre la pandémie de la Covid 19.

Aussi, en 2021, la Socapalm s'est engagée dans un partenariat avec le Ministère de la Santé à travers l'organisation de campagnes de vaccination au sein de ses sites avec les districts de santé. En effet, près de 1 000 vaccins ont été administrés.

De plus, pour dynamiser l'impact de la vaccination, la Socapalm a fait appel au Centre de Vaccinations Internationales de Douala notamment pour la plantation de Kienké où, en deux jours, 274 personnes ont été vaccinées.

Outre l'appui matériel, ces rencontres sont surtout l'occasion d'ouvrir et maintenir le dialogue, d'échanger sur les préoccupations des uns et des autres, de se rapprocher.



Remise et installation de stations de lavage aux villages riverains et aux écoles de toutes les plantations

4. Partenaires dans des projets de développement local

a. Avec les populations

Les plantations créent des partenariats « publics-privés » avec des organismes, notamment avec l'IECD¹⁰, afin d'apporter une contribution au développement socio-économique local.

Ce soutien, tant sur le plan humain, matériel que financier, a pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ruraux des zones d'activités de la Socapalm et, ainsi, de les accompagner vers des emplois entrepreneuriaux (production agricole, petit élevage, artisanat, transformation...).

Le diplôme fourni à la fin du cursus est maintenant reconnu par le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP). Les élèves diplômés peuvent être orientés vers un centre AFOP¹¹ afin de poursuivre leur formation agricole.

En 2021, les partenaires se sont accordés pour mettre fin au partenariat au vu du manque de candidats dans la région de Kienké. Néanmoins, ne souhaitant pas ralentir son impact sur le développement local et afin d'assurer la formation des 13 apprenants ayant débuté l'année scolaire en 2020, la Socapalm a recherché un nouveau partenaire pédagogique pour soutenir l'association des parents d'élèves pour le développement rural, à savoir l'Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance (APPA). Cette nouvelle dynamique mise en place, 10 nouveaux élèves se sont inscrits pour l'année scolaire 2021-2022.

Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement afin de promouvoir cette filiale éducative en espérant pouvoir développer davantage l'école et accueillir plus d'élèves à la rentrée 2022.



5. Protection des populations autochtones

Au Cameroun, environ 6 000 pygmées Bagyelis et Bakola vivent sur un territoire de près de 12 000 km² dans la partie méridionale du pays.

La culture Bagyeli est principalement basée sur ses rapports avec la forêt. Ils y chassent et pêchent, y coupent du bois leurs maisons, y cueillent des fruits et des feuilles et y récoltent du miel. Aussi, pour les pygmées « la forêt est le lieu des esprits de la nature qui veillent sur eux, les protègent ou, au contraire, les punissent ». Ces derniers, par leurs pratiques en forêt, sont réputés par leur sens de protection de la biodiversité : ils ne prélèvent que ce dont ils ont besoin sans détruire la faune et la flore permettant ainsi à la nature de se régénérer. Malheureusement leur mode de vie protégeant la biodiversité n'est pas à leur avantage parce que les lois ne reconnaissent pas leur façon de mettre la terre en valeur (pas de constructions en matériel définitif, absence de plantation, etc.).

Une communauté nomade Bagyeli est présente dans 11 communautés riveraines situées aux alentours de la plantation de Kienké.

Depuis plusieurs années, la plantation de Kienké tente de jouer un rôle dans l'intégration des Pygmées, en leur facilitant l'accès aux soins de santé et en améliorant l'accès à la scolarisation des plus jeunes : dotation de matériel didactique, de tenues scolaires (uniformes), de tables-

¹⁰ IECD : Institut Européen de Coopération et de Développement : www.iecd.org

¹¹ AFOP : Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.

bancs, réfection de leur salle de classe, etc. en prenant en charge le salaire des enseignants et depuis quelques temps par le recrutement en tant qu'employé du leader du Kilombo à la plantation de Kienké.

Un accès à l'éducation les aidera à mettre en place des pratiques de préservation de leurs forêts et des connaissances nécessaires pour se protéger des maladies infectieuses que le monde extérieur pourrait leur apporter et que la forêt ne peut guérir.

Un cadre d'échange et de dialogue a été instauré avec les Pygmées de Kilombo surtout grâce à la facilitation de l'ONG BACUDA (Bagyelis Cultural Development Association) représentée par sa Présidente Biloa Jeanne. Il en découle une promesse d'assistance, de la Socapalm à leur profit, (énergie solaire, eau, etc.). Par ailleurs, toujours avec l'accompagnement de l'ONG BACUDA, il est aussi prévu la création d'un champ vivrier.

Dans ce cadre, l'année 2021 a été cruciale dans l'amélioration de la communication entre la Socapalm et la communauté Bagyeli. En effet, la Socapalm s'est engagée à se rapprocher des représentants des Bagyéélis, à travers l'association BACUDA afin d'assurer leur présence aux réunions tripartites (Socapalm, Communautés riverains et préfecture) et de mettre en place un programme de sensibilisation avec eux. L'initiative a été développée en décembre 2021 avec le partenariat de BACUDA.



Partenariat avec l'association Bacuda auprès des populations Bagyéélis en 2021

La Socapalm, via le Groupe Socfin, s'est engagée, dans sa politique de gestion responsable, à respecter les droits des communautés autochtones en se conformant aux articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

VIII. Communication interne et externe

1. Renforcement de la communication interne

La Socapalm a continué à développer sa communication auprès de ses employés en utilisant les canaux de communication adaptés à ses spécificités. Ainsi, le système « Messaging Pro », existant depuis plus de 3 ans et fonctionnant par le biais de SMS, permet de fournir les informations nécessaires aux différents départements et employés de la Socapalm. Ce mode de communication est de plus en plus adopté et apprécié des employés : communications de la direction, messages d'anniversaires, newsletters, etc.).

En plus de cela, une page Facebook a été créée en 2016 et permet de renforcer la communication interne et externe au vu de l'éloignement de certains sites les uns des autres : les activités, projets et événements réalisés au sein de l'Entreprise y sont communiqués. Une sensibilisation est faite auprès des employés afin de les inviter à visiter cette page pour rester au fait des réalisations et des avancements de l'entreprise. Cette année, la page Facebook s'est faite plus dynamique afin de susciter les échanges en temps réels entre les employés abonnés à la page. En 2021, nous sommes passés de 3 500 à plus de 4 000 abonnés.

L'édition N° 16 du magazine « Echos de Socapalm », magazine interne donnant un aperçu des activités de la Socapalm, a été rédigée en octobre 2021 et distribuée à l'ensemble du personnel. Le numéro 17 sera lancé en janvier 2022.



« Echos de Socapalm » 2021

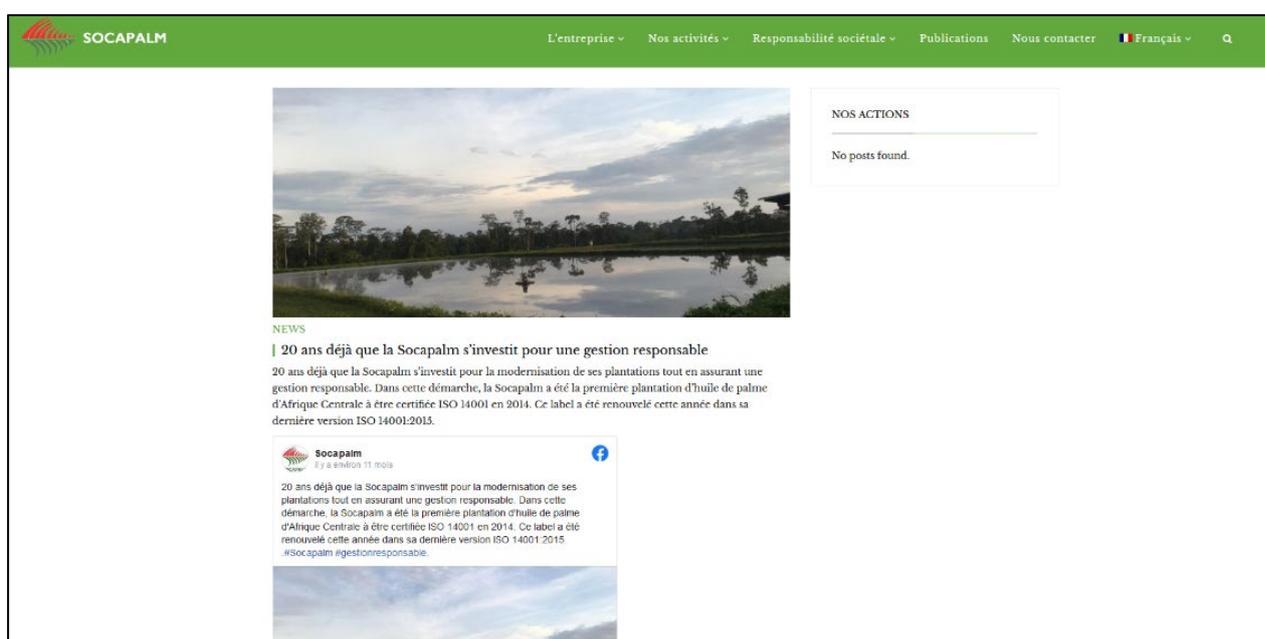


Publication Facebook

2. Renforcement la communication externe

En plus des différents outils cités ci-dessus, la Socapalm actualise régulièrement son site internet (www.socapalm.com) ainsi que sa page Facebook afin de permettre non seulement de tenir informées ses parties prenantes de ses activités, mais également de mettre à leur disposition les informations disponibles publiquement et d'offrir un meilleur aperçu des actions menées au quotidien par l'Entreprise pour améliorer les conditions de vie de ses employés, des communautés et préserver l'environnement.

La Socapalm participe aussi à l'approvisionnement du marché local en huile de palme, denrée pour laquelle le pays accuse toujours un déficit estimé entre 80 000 et 100 000 tonnes par an pour satisfaire les besoins nationaux en oléagineux.



3. Résultats de la communication externe

L'implémentation des outils de communication externe permet aux parties prenantes de l'entreprise de découvrir les réalisations et initiatives de la Socapalm ; mais également de mieux comprendre les activités opérationnelles, l'implication et le travail réalisé par les équipes ainsi que les challenges et spécificités des régions où l'entreprise est implantée.

La page Facebook, par exemple, attire de plus en plus d'abonnés, qui réagissent aux informations partagées et animent positivement cet espace interactif. La publication ci-dessous a, par exemple, atteint plus de 11 594 personnes contre 6 000 seulement en 2020 et généré plus de 2 128 clics contre 922 en 2020.



4. Participations aux évènements et/ou sponsoring

L'édition 2021 de Palmfoot s'est déroulée les 17 et 18 décembre 2021 à la Kadji Sport Academy. La particularité de cette année est que ce tournoi, organisé sur deux jours a permis aux femmes de participer au tournoi féminin de football et de tennis. En outre, la Socapalm a comptabilisé cette année la participation de plus de 500 employés. Cet évènement, qui a été retransmis en direct sur la page Facebook¹² de la Socapalm, s'inscrit dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale ainsi que du climat serein qui prévaut au sein de l'Entreprise.



Palmfoot 2021

Le 4 décembre 2021, l'ensemble des sites de la Socapalm a vibré au rythme des chants de Noël. Cette traditionnelle cérémonie a permis aux 3 500 enfants des employés Socapalm de recevoir

¹² Retrouvez ce post Facebook ici : <https://fb.watch/cnG9lkghrU/>

un cadeau des mains du père Noël. Cet évènement a également été diffusé en direct sur la page Facebook¹³.



Arbre de Noël 2021

En 2021, la Socapalm a participé au « Jerusalem Challenge », lancé par le Groupe Socfin à toutes ses filiales. Le défi était de réaliser une chorégraphie en groupe. Ce sont des moments dominés par un climat convivial et serein, de belles émotions et une cohésion totale de l'ensemble des employés qui ont marqué la période d'entraînement ainsi que le tournage de la chorégraphie. Au bout de ce défi, la Socapalm est arrivée en tête de liste et a remporté le trophée de gagnant de ce challenge¹⁴.



Jerusalem Challenge 2021

Le 18 septembre 2021, la Socapalm a sponsorisé la journée « hygiène et salubrité » dans la localité de la Sanaga maritime. En collaboration avec l'ONG WESD (Water Energy and Sustainable Development), la Socapalm a procédé au ramassage des déchets qui jonchent les rues et sensibilisé à la préservation et à la protection de l'environnement.

¹³ Retrouvez ce post Facebook ici : <https://fb.watch/cnGd8fSFx0/>

¹⁴ Retrouvez ce post Facebook ici : <https://fb.watch/cnGhrKV0Bw/>



Partenariat avec l'ONG WESD à la Journée Hygiène et Salubrité, Edéa

Dans le cadre de son programme d'appui à l'éducation, la Socapalm a procédé à la distribution des paquets minimum dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées des villages riverains de la Socapalm en octobre 2021.



Dons dans les écoles en octobre 2021

La Socapalm a participé au sponsoring de la cérémonie de présentation par le peuple Mabi de l'avant-projet de construction du King Mayesse Mémorial à l'hôtel de ville de Kribi en septembre 2021. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du renforcement des bonnes relations existantes entre la Socapalm et les communautés riveraines.



Cérémonie de présentation de l'avant-projet de construction du King Mayesse Memorial

IX. Objectifs et perspectives 2022-2023-2024

Notre entreprise a engagé depuis plus d'une décennie déjà un fonctionnement opérationnel empreint de plus en plus de durabilité. La durabilité s'impose à présent à tous les secteurs de la vie et de l'économie ; la crise sanitaire avec ses effets économiques, logistiques l'a rappelé avec force à tous.

A cet effet, la Socapalm s'est dotée de compétences spécifiques avec la création d'un Département de Développement Durable afin de mieux appréhender les défis du futur et après de longues préparations, 2022 devrait voir l'entreprise obtenir pour toutes les plantations la certification RSPO.

Des défis majeurs attendent l'entreprise dans les prochaines années :

- Des investissements très importants devront être consacrés à l'adaptation de nos usines qui sont aujourd'hui, par le niveau élevé des productions industrielles et aux achats aux planteurs, à la limite de leurs capacités de transformation ;
- Le replanting du verger se poursuivra à son rythme actuel ;
- De lourds investissements devront encore être engagés par l'Entreprise pour la construction de nouveaux logements, d'infrastructures sociales, de structures médicales et d'installations de loisirs ou sportives.

Après plus de 2 ans de travaux sur les limites de la concession et des états de lieux, nous espérons enfin aboutir à une révision des surfaces de la concession du bail emphytéotique. Cette avancée pérennisera davantage un futur harmonieux avec les communautés riveraines de nos plantations.

A observer l'enthousiasme, la motivation et l'engagement du personnel pour l'entreprise, nous sommes sereins et confiants pour relever ces défis.

X. Index du contenu GRI

Normes GRI		Chapitre
102	Eléments généraux d'information	
102-1	Nom de l'organisation	1.1 Message du Directeur Général
102-2	Activités, marques, produits, services	1.3 Profil général
		2.2 Production d'huile de palme et de palmiste
		2.3 Production de caoutchouc naturel
		2.4 Production de semences
		2.5 Projets de recherche et développement
102-3	Lieu géographique du Siège	1.3 Profil général
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	1.3 Profil général
		1.4 Présence géographique dans le pays
102-5	Capital et forme juridique	1.6 Structure du capital (actionariat)
102-6	Marchés desservis	2.2 Production d'huile de palme et de palmiste
		2.3 Production de caoutchouc naturel
		2.4 Production de semences
102-7	Taille de l'organisation	1.4 Présence géographique dans le pays
		2. Performance économique en chiffres
		4.2.a Ressources humaines
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	4.2.a Ressources humaines
		12. Chiffres clés
102-9	Chaîne d'approvisionnement	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		3.6 Normes des clients
		7.1 Partenaires locaux
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		7.1 Partenaires locaux
		Rapport financier Socapalm 2021
102-11	Principe de précaution ou d'approche préventive	2.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations
		3. Gouvernance responsable
		5. Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
		6. Gestion des ressources naturelles
102-12	Initiatives externes	3.3 Conformité aux exigences légales
		5. Assurer la sécurité des employés
102-13	Adhésion à des associations	3.3.f Contributions sociales
		3.3.g Respect des lois du travail
		4.2.g Adhésion syndicale et liberté d'association
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	1.1 Message du Directeur Général
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		2.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations

		3. Gouvernance responsable
		7. Contribution au développement local
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	3.2 Politiques, chartes et code éthique
		3.3 Conformités aux exigences légales
		3.4 Respect volontaire d'autres normes
		3.7 Evaluations par tierces parties
		3.8 Plaintes et griefs
102-18	Structure de gouvernance	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-19	Délégation de l'autorité	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux, sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
		3.2 Politiques, chartes et code éthique
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	3.1 Structure de gouvernance et méthodes de gestion
102-33	Communication des préoccupations majeures	3.8 Plaintes et griefs
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	7. Contribution au développement local
		3.3.f Contributions sociales
		3.3.g Respect des lois du travail
102-41	Accords de négociation collective	4.2 Evaluation globale des principaux indicateurs sociaux
102-42	Identification des parties prenantes	Rapport développement durable 2021
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	Rapport développement durable 2021
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	Rapport développement durable 2021
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport financier Socapalm 2021
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
		2.7 Objectifs et perspectives

		4.8 Objectifs et performances
		5.14 Objectifs pour l'année prochaine
		6.16 Objectifs pour l'année prochaine
102-47	Liste des enjeux pertinents	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence
102-48	Réaffirmation des informations	Rapport développement durable 2021
102-49	Modifications relatives au reporting	Structure du rapport de développement durable
102-50	Période de reporting	2021
102-51	Date du rapport le plus récent	Rapport de développement durable 2020 édité en juin 2021
102-52	Cycle de reporting	Annuel
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	info-scp@socapalm.org
102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Ce rapport a été préparé en conformité avec les normes GRI : option de conformité étendue
102-55	Index du contenu GRI	10. Index du contenu GRI
102-56	Vérification externe	Une vérification externe est prévue pour le Rapport de développement durable 2021.
200	Economique	
201	Performance économique	
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	2.1 Chiffre d'affaires et surfaces plantées par type de culture 4.5 Santé : un levier de développement 7. Contribution au développement local 12. Chiffres clés Rapport financier Socapalm 2021
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	1.6 Impacts des changements climatiques sur les opérations 3.4 Respect volontaire des normes 6.4 Evaluations d'impact environnemental 6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC-HSCa) 6.6 Non-conformités environnementales 6.8 Réalisations
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	3.3 Conformité aux exigences légales
203	Impacts économiques indirects	
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport développement durable 2021 12. Chiffres clés
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	4.3 Infrastructures à la disposition des employés 4.5 Santé : un levier de développement 4.6 Soutien à l'éducation et à la formation 7.3 Relations de bon voisinage avec les populations voisines

		7.4 Partenaires dans des projets de développement local
		12. Chiffres clés
204	Pratiques d'achats	
204-1	Part de dépenses auprès des fournisseurs locaux	3.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité 7.1 Partenaires locaux
205	Lutte contre la corruption	
205-1	Activités évaluées en termes de risques lié à la corruption	3.3.d Lutte contre la corruption
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.3.d Lutte contre la corruption
206	Comportement anticoncurrentiel	
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	0
300	Environnemental	
301	Matières	
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	1.2 Engagements environnementaux, sociaux, sociétaux et en matière de transparence 6.3 Politiques 7.1.b Petits planteurs 12. Chiffres clés
302	Energie	
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	6.3.g Energie 12. Chiffres clés
303	Eau et effluents	
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	6.3.a Eau
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	6.3 Politiques
303-3	Prélèvement d'eau	6.3.a Eau
303-4	Rejet d'eau	6.3.a Eau
303-5	Consommation d'eau	6.3.a Eau 12. Chiffres clés
304	Biodiversité	
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	3.4.c Approche Haut Stock de Carbone (HSC) 6.3.d Protection et amélioration de la biodiversité 6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
304-3	Habitats protégés ou restaurés	3.4.c Approche Haut Stock de Carbone (HSC) 6.3.d Protection et amélioration de la biodiversité 6.5 Etudes des Hautes Valeurs de Conservation et Approches Hauts Stock de Carbone (HVC/HSCa)
305	Emissions	
305-1	Emissions directes de GES (champ d'application 1)	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant

		6.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
		12. Chiffres clés
305-4	Intensité des émissions de GES	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
305-5	Réduction des émissions de GES	6.3.h Prise en compte des impacts sur le changement climatique
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	6.3.e Emissions atmosphériques et air ambiant
306	Effluents et déchets	
306-1	Ecoulement d'eau par qualité et destination	6.3.a Eau 12. Chiffres clés
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	6.3.a Eau 6.3.c Gestion des déchets 12. Chiffres clés
306-3	Déversements significatifs	6.3.c Gestion des déchets 12. Chiffres clés
306-5	Masses d'eau affectées par les déversements et/ou ruissellements	6.3.a Eau
307	Conformité environnementale	
307-1	Non-conformités à la législation et réglementation environnementales	6.6. Non-conformités environnementales
308	Evaluation environnementale des fournisseurs	
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	4.5 Chaîne d'approvisionnement et traçabilité
400	Social	
401	Emploi	
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.a Ressources humaines 2.e Chiffres clés des ressources humaines 12. Chiffres clés
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou partiel	4.3 Infrastructures à la disposition des employés 5. Santé : un levier de développement 6. Soutien à l'éducation et à la formation
403	Santé et sécurité au travail	
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	4.2.b Protection des employés 5.1 Système de management de la sécurité 5.2 Politique de sécurité et de santé au travail 5.3 Comités de santé et sécurité au travail 5.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des éléments indésirables	4.5.g Préparation aux situations d'urgence 5.4 Analyse de risques
403-3	Services de santé au travail	4.5.d Prévention, détection et traitement des maladies 5.3 Comités de santé et sécurité au travail

		5.7 Formation et sensibilisation
		5.8 Surveillance médicale
		5.12 La sécurité des personnes dans la chaîne d'approvisionnement
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.3 Comités de santé et sécurité au travail
		5.4 Analyse des risques
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.7 Formation et sensibilisation
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	4.5 Santé : un levier de développement
		5.8 Surveillance médicale
403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	4.5 Santé : un levier de développement
		5.8 Surveillance médicale
403-9	Accidents du travail	5.10 Nombre d'accidents (perte supérieure à un jour)
		5.11 Taux d'accidents par 200 000 heures de travail
		5.13 Evolution dans le temps
		12. Chiffres clés
404	Formation et éducation	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	5.7 Formation et sensibilisation
		12. Chiffres clés
405	Diversité et égalité des chances	
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	4.2.a Ressources humaines
		12. Chiffres clés
413	Communautés locales	
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.4.a RSPO
		4.6.b Infrastructures et personnel
		4.6.c Soutien financier et dons aux écoles
		7.2 Plans de développement communautaire
		7.3.a Accès à la santé et à l'éducation pour les communautés
		7.3.b Approvisionnement en énergie et en eau
		7.3.c Ouverture et entretien des routes
		7.3.d Dons
		7.4 Partenaires dans des projets de développement local
		7.5 Protection des populations autochtones

XI. Glossaire

Abréviation	Sens
AA	Assistant Administratif
AARH	Assistant Administratif Ressources Humaines
ACDD	Assistant chargé du Développement Durable
ACEQ	Assistante chargée de l'environnement et de la qualité
ACRPP	Assistant chargé des relations avec les Parties Prenantes
AFOP	Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches
APE	Association de Parents d'Elèves
APP	Assistant de Plantation Principal
APPA	Association des Professionnels de la Pédagogie de l'Alternance
BACUDA	Bagyeli Cultural and Development Association
BOD	Biological Oxygen Demand
CCT	Convention Collective de Travail
CDA	Chef de Département Agricole
CDT	Chef de Département Technique
CEDD	Correspondant en Développement Durable
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CH	Chef Huilerie
CHSST	Comités d'Hygiène, Santé et Sécurité au Travail
CLIP	Consentement Libre, Informé et Préalable - Principe selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser de donner son consentement à des projets proposés susceptibles d'avoir une incidence sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement
CMA	Centre Médical Autonome
CND	Contrôle Non Destructifs
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COD	Chemical Oxygen Demand
CP	Chef de Plantation
CSAC	Chefs du Service Administratif et Comptable (organigramme) et Confédération de Syndicats Autonomes du Cameroun (syndicat)
CSTC	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
DAF	Directeur Administratif et Financier
DD	Département Durable
DEG	Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft - La DEG est une corporation d'investissement et de développement allemande, qui promeut des structures privées pour ainsi contribuer durablement à leurs croissances et améliorer les conditions de vie de ces pays
DG	Direction Générale et Directeur Général
DRH	Direction des Ressources Humaines
EF	Earthworm Foundation
EFA	École Familiale Agricole
EFB	Empty Fruit Bunch (rafles)
ENEO	Société nationale d'électricité
EPI	Equipements de Protection Individuelle
ERP	Enterprise Resource Planning - progiciel de gestion intégré
FAO	Food and Agriculture Organization
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FFB	Fresh Fruit Bunch

GIC	Groupement Inter Communautaire
GPSNR	Global Platform for Sustainable Natural Rubber
GRI	Global Reporting Initiatives : c'est une structure de partenaires de divers horizons, qui créé un cadre de travail commun en vue de l'élaboration du rapport développement durable
Ha	Hectare
HCSA	Approches Hauts Stock de Carbone
HSC	Haut Stock de Carbone - Les forêts à haut stock de carbone sont celles identifiées au travers de l'approche HCS en tant que zones forestières à protéger en priorité d'une éventuelle conversion
HSE	Hygiène, Sécurité et Environnement
HVC	Haute valeur de conservation
IECD	Institut Européen de Coopération et de Développement
ISO	International Organization for Standardization
ISO 14001	La norme ISO 14001 est une norme internationale référentielle d'une société pour mettre en place son système de management environnemental. Elle a pour objectif d'aider l'entreprise à gérer l'impact de son activité sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de sa gestion
jr	Junior
LCC	Leguminous Cover Crop - plantes de couverture légumineuses
Médecin CT.	Médecin Consultant
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINSANTE	Ministère de la Santé
MUPERSOC	Mutuelle du Personnel Socapalm
NC	Non-Conformités
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHSAS	Occupational Health and Safety Assessment Series
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
P&C	Principes et Critères
PCN	Point de Contact National
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PME	Programme de Management Environnemental
PTA	Plan de Travail Annuel
PV	Planteur Villageois
QHSE	Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement
RMD	Rares, Menacées ou en voie de Disparition
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil, est une certification sur l'huile de palme durable. C'est une organisation à but non lucratif qui regroupe les producteurs de l'huile de palme
SCB	Société Commerciale de Banque Cameroun
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SME	Système de Management Environnemental
SMIG	Salair Minimum Interprofessionnel Garanti
Socapalm	Société Camerounaise de Palmeraies
SOCFINAF	Société Financière spécialisée dans l'exploitation des plantations de palmiers et d'hévéas situées en Afrique

SOP	Standard Operating Procedure
SOPACOR	Société de Palmeraies du Cameroun Oriental
SOPAME	Société de Palmeraies de Mbongo et Eséka
SPFS	Société des Palmeraies de la Ferme Suisse SA
SST	Santé et Sécurité au Travail
TFT	The Forest Trust
TPE	Très Petites Entreprises
USLC	Union des Syndicats Libres du Cameroun
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WESD	Water Energy and Sustainable Development
WWF	World Wide Fund for Nature

XII. Chiffres clés

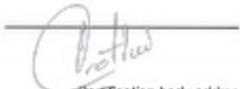
Données	Unité	Réalisations 2021
Données financières		
Infrastructures générales	FCFA	4 818 467 814
Médical	FCFA	740 117 819
Education	FCFA	536 889 604
Environnement	FCFA	591 671 169
Santé sécurité au travail	FCFA	233 216 230
Formations	FCFA	24 482 910
Dons	FCFA	0
Autres	FCFA	0
Investissements totaux	FCFA	6 944 845 546
Prêts	FCFA	172 427 000
Effectifs		
Employés permanents	Nb	2 553
<i>Dont employées</i>	Nb	585
Travailleurs temporaires	Nb	802
Travailleurs contractuels	Nb	3 971
Autres	Nb	0
Effectif total	Nb	7 326
Taux de rotation du personnel	%	5,41
Employées admissibles au congé de maternité	Nb	33
Employées en congé de maternité	Nb	33
Employées prévues de retour au travail après un congé de maternité	Nb	30
Employées ayant repris le travail après un congé de maternité	Nb	30
Congé de maternité taux de retour au travail	%	100
Employés admissibles au congé de paternité	Nb	0
Employés en congé de paternité	Nb	0
Employés prévus de retour au travail après un congé de paternité	Nb	0
Employés ayant repris le travail après un congé de paternité	Nb	0
Congé de paternité taux de retour au travail	%	N/A
Ratio salaire homme/femme	%	100
Concession et surfaces plantées		
Concession	Ha	58 063
Surface plantée en palmiers à huile	Ha	32 484
Surface plantée en hévéas	Ha	2 079
Infrastructures générales		
Huileries	Nb	6
Production		
Huile de palme brute produite	T	152 323
Santé et sécurité		
Accidents du travail - Uniquement pour les employés permanents et temporaires		
Total heures travaillées	Heures	5 443 752
Décès	Nb	1
Blessures non mortelles	Nb	249
Taux de blessures par 200 000 heures	Nb/200 000 h	9,18
Accidents du travail ou maladies professionnelles entraînant une DART	Nb	69
Taux d'accidents de la DART par 200 000 heures	Nb/200 000 h	2,54

Journées perdues	Nb	1 292
Taux de jours perdus par 200 000 heures	Nb/200 000 h	47,47
Formation		
Formations et sensibilisations	Nb	4 460
Heures de formation	Heures	3 299
Travailleurs sensibilisés	Nb	63 908
Les formations reportées concernent non seulement les travailleurs permanents et temporaires mais aussi les contractuels	Oui/Non	Oui
Indicateurs de consommation		
Usines		
Consommation de carburant par tonne de régimes usinés	l/T FFB	0,39
Consommation d'eau par tonne de régimes usinés	m ³ /T FFB	1,17
Consommation d'électricité par tonne de régimes usinés	kWh/T FFB	17,89
Ateliers et garages		
Consommation moyenne de carburant - véhicules légers	l/100 km	12,30
Consommation moyenne de carburant - camions	l/100 km	48,30
Consommation moyenne de carburant - tracteurs	l/h	3,20
Consommation moyenne de carburant - groupes électrogènes	l/kWh	0,60
Production d'énergie renouvelable		
Energie produite par les turbines à vapeur	kWh	11 414 507
Quantité d'énergie verte consommée/T de régimes	kWh/T FFB	16,50
Pourcentage d'utilisation de la turbine à vapeur	%	92
Indicateurs de qualité		
Emissions atmosphériques et air ambiant		
SO ₂	mg/m ³	2
NO _x	mg/m ³	23
Poussières PM10	mg/m ³	46
Poussières PM2.5	mg/m ³	3,21
CO ₂	mg/m ³	136,6
Gestion des déchets ménagers industriels banals		
Déchets vendus	kg	207 186
Déchets éliminés dans une décharge municipale	kg	0
	m ³	1 106
Déchets collectés par un revendeur agréé	kg	413 240
	m ³	0
Déchets éliminés dans la décharge de l'entreprise	kg	91 668
Déchets liquides éliminés dans les lagunes	m ³	590 279
Déchets incinérés (sans récupération d'énergie)	kg	2 572
Déchets valorisés par récupération d'énergie	kg	48 635 521
Déchets valorisés par recyclage organique/compostage	kg	77 703 487
Déchets industriels spéciaux (DIS)		
DIS remis à un collecteur agréé	kg	24 334
	m ³	
Données agricoles		
Produits toxiques utilisés		
Utilisation d'Aldicarbe	kg	0
Utilisation du Paraquat	kg	0
Utilisation de Carbofuran	kg	0
Autre OMS 1a/1b	kg	83
Engrais organiques utilisés		
Rafles	Tonnes	140 346
Quantité de compost de rafles/effluent d'usine	Tonnes	53 125
Fibres de palmistes	Tonnes	39 494

Données médicales		
Hôpital	Nb	0
Clinique	Nb	7
Avant-poste de santé	Nb	2
Ambulance	Nb	6
Médecins	Nb	6
Infirmières	Nb	27
Sage-femmes	Nb	0
Autre personnel	Nb	25
Total personnel médical	Nb	58
Consultations	Nb	56 326
Hospitalisations	Nb	584
Planification familiale	Oui/Non	Oui
Prise en charge du VIH	Oui/Non	Oui
Prise en charge de la tuberculose	Oui/Non	Oui
Paludisme diagnostiqué	Nb	14 955
Données d'éducation		
Crèches	Nb	0
Ecoles maternelles	Nb	20
Ecoles primaires	Nb	36
Ecoles secondaires	Nb	8
Total	Nb	64
Dont écoles gérées des plantations	Nb	6
Enseignants	Nb	530
Dont enseignants pris en charge par les plantations	Nb	105
	%	20
Elèves	Nb	11 158
Ratio Etudiants/Enseignant	Nb	25,35
Données des villages (uniquement pour les villages plantations)		
Villages plantations	Nb	31
Population - Travailleurs logés	Nb	5 347
Population - Nombre d'ayants-droits	Nb	8 754
Population - Nombre d'occupants illégaux	Nb	302
Population - Nombre d'occupants autres	Nb	1 930
Total - Population	Nb	16 333
Logements	Nb	4 619
Logements construits	Nb	165
Logements rénovés	Nb	112
Cuisines	Nb	3 701
Cuisines construites	Nb	180
Cuisines rénovées	Nb	37
Latrines	Nb	3 043
Latrines construites	Nb	252
Latrines rénovées	Nb	56
Douches	Nb	1 131
Douches construites	Nb	82
Douches rénovées	Nb	24
Terrains de sport	Nb	29
Magasins	Nb	137
Clubs	Nb	45
Marchés	Nb	3
Lieux de rencontre	Nb	15
Points d'eau	Nb	600

XIII. Annexes

1. Certificat ISO 14001:2015

	
SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES (SOCAPALM)	
Rue de la motte piquet Bonanjo, B.P 691 DOUALA CAMEROUN	
<i>Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifies that the Management System of the above organisation has been audited and found to be in accordance with the requirements of the management system standards detailed below</i>	
ISO 14001:2015 <i>Scope of certification</i>	
PLANTATION, PRODUCTION HUILE DE PALME (NE SONT PAS PRIS EN COMPTE LES VILLAGES, LES INSTALLATIONS DES SOUS-TRAITANTS SITUÉES AU SEIN DU DOMAINE D'APPLICATION DE CERTIFICATION, LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL, LES DÉPLACEMENTS DES PARTENAIRES DE SOCAPALM, LES ACTIVITÉS HORS DU DOMAINE)	
Original cycle start date:	06 March 2014
Expiry date of previous cycle :	04 March 2020
Recertification Audit date :	14 February 2020
Recertification cycle start date :	27 August 2020
Subject to the continued satisfactory operation of the organization's Management System, this certificate expires on: 04 March 2023	
Certificate No. AFR 20.00234	Version: No.1 Revision date: 27 August 2020
 Certification body address: 5th Floor, 66 Prescott Street, London E1 6HG, United Kingdom Local office: Zone Portuaire Sud - BP 830 - Douala - CAMEROUN	
Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation. To check this certificate validity please call: +237 699 50 31 04	
	
0699	
Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation. To check this certificate validity please call: +237 699 50 31 04	
UKAS Certification, Teplerkinglc uk rev3.5	
1 / 2	
February 05, 2020	

2. Certificat RSPO

		
<p>Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - SOCAPORT</p> <p><i>RUE DE LA MOTTE PIQUET, DOUALA, LITTORAL, B.P 691, Cameroon</i></p> <p><i>Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, SCS Global Services herewith certifies that the aforementioned is found to be in compliance with:</i></p> <p>RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020</p> <p>This guarantees that the criteria for processing RSPO certified palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems have been met.</p>		
<p>RSPO membership number</p> <p>Other sites certified</p> <p>RSPO registered parent company</p> <p>RSPO membership number of parent company</p> <p>Scope of certification</p> <p>Start date of first certificate</p> <p>Start date of current certificate</p> <p>End date of current certificate</p> <p>Certificate number</p> <p>Supply chain model</p> <p>Issued by</p> <p>Authorized signatory name</p> <p>Authorized signature</p>	<p>1-0269-19-000-00</p> <p>NO</p> <p>SOCFIN SA</p> <p>1-0269-19-000-00</p> <p>This single-site certificate covers the storage and distribution of CSPO and CSPKO using the Mass Balance (MB) supply chain model.</p> <p>30-12-2020</p> <p>30-12-2020</p> <p>29-12-2025</p> <p>SCS-RSPOSCC-000168</p> <p>Mass Balance</p> <p>SCS Global Services</p> <p>Matthew Rudolf, RSPO Program Manager</p> 	
<p>SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA SCS Global Services was accredited to provide RSPO Supply Chain Certification on 13 January 2017 This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid. This certificate can only be issued by SCS Global Services.</p> <p>The Issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document. Version / Date: 1 (no adjustments) / 02/12/2021</p>		

Certificate of Registration

Based on an audit according to the requirements stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, version February 2020, and a signed contract, BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. herewith certifies that the site(s) listed below are found to be in compliance with the RSPO Supply Chain Certification Standard, version February 2020. This guarantees that the criteria for processing RSPO certified oil palm products through one or more of the supply chain models as stated in the RSPO Supply Chain Certification Systems, February 2020 have been met.

Certified Company Name	Socapalm Eseka Palm Oil Mill
Company Address	Socapalm Eseka Plantation, Eseka, Cameroon
RSPO Membership Number	1-0269-19-000-00
RSPO Registered Parent Company	Socfin SA
Scope of Registration	Production of RSPO Certified Crude Palm Oil and Palm Kernel using Mass Balance Model (CPO – 3,540 mt, PK – 880 mt)
Supply Chain Model	Module C – Mass Balance

Issued by	BSI Services Malaysia Sdn. Bhd.
Authorised Signature on Behalf of BSI	
Authorised Signatory Name	Todd Redwood, Global Food and Retail Supply Chain Operations and Compliance Director

Certificate number	RSPO 750249
Original registration date	02/06/2021
Effective date	02/06/2021
Expiry date	01/06/2026
Latest revision date	02/06/2021

BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. was accredited by ASI to provide RSPO Supply Chain Certification on 31/10/2014. This certificate remains property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. immediately of any change in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.



This certificate was issued electronically, remains the property of BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. and is bound by the conditions of contract. Printed copies can be validated by calling telephone +603 9212 9638. Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of RSPO SOCS February 2020 requirements may be obtained by consulting the organization. This certificate is valid only if the provided original copies are in complete set. The British Standards Institution is incorporated by Royal Charter. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. Suite 29.01 Level 29, The Gardens North Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra 59200 Kuala Lumpur, Malaysia, a Member of the BSI Group of Companies. BSI Services Malaysia Sdn. Bhd. is ISO/IEC 17021-1 and ISO/IEC 17065 accredited; and RSPO Accredited (ASI-ACC-67) since 31/10/2014.



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbambou

PLANTATION SOCAPALM MBAMBOU, 25 KM DE LA RN3 DOUALA-YAOUNDE, DIZANGUE,
LITTORAL, na, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: Socfin SA

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the for the production and management of the following:

Palm Oil and Palm Kernel Production –Mass Balance

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbambou has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 *revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills;

Certificate number	SCS-RSPOPC-000206
Start date certificate	07-12-2021
Expiration date certificate	06-12-2026
Date of first certification	07-12-2021

Issued by
Authorized signatory name
Authorized signature

SCS Global Services
Matthew Rudolf
Managing Director, International Operations

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.
This certificate remains property of SCS Global Services and can be withdrawn in case of terminations as mentioned in the contract or in case of changes or deviations of the above-mentioned data. The licensee is obliged to inform SCS Global Services immediately of any changes in the above-mentioned data. Only an original and signed certificate is valid.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version 3 (January 2022) | © SCS Global Services



SCS Global Services does hereby certify that an independent audit has been completed and conformity to the applicable standard(s) has been confirmed for:

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbongo

PLANTATION SOCAPALM MBONGO, 19 KM DE LA RN3 DOUALA-YAOUNDE, DIZANGUE, LITTORAL, na, Cameroon

RSPO Membership Number: 1-0269-19-000-00

Parent Company: Socfin SA

This operation meets all the necessary qualifications to be certified for the for the production and management of the following:

Palm Oil and Palm Kernel Production –Mass Balance

Société Camerounaise de Palmeraies (Socapalm) - Mbongo has shown to meet all the necessary qualifications to be certified as a production and management system in accordance with the RSPO Principles and Criteria for the Production of Sustainable Palm Oil: 2018 *revised 01 February 2020 with updated Supply Chain Requirements for Mills:

Certificate number	SCS-RSPOPC-000203
Start date certificate	02-11-2021
Expiration date certificate	01-11-2026
Date of first certification	02-11-2021

Issued by	SCS Global Services
Authorized signatory name	Matthew Rudolf Managing Director, International Operations

Authorized signature	
----------------------	--

SCS Global Services, 2000 Powell Street, Ste. 600, Emeryville, CA 94608 USA
SCS Global Services was accredited to provide RSPO Principles & Criteria Certification on 13 November 2018.

The issuing Certification Body is responsible for the accuracy of this document.
Version 3-1 (May 2021) | © SCS Global Services

3. Politique HSE



SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 45 757 890 000 F CFA

POLITIQUE HSE (SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT)

Afin de développer durablement son activité, la SOCAPALM anticipe de manière continue pour veiller à la santé et la sécurité de ses employés et travailleurs, mais aussi celles de ses clients, de ses voisins, ainsi qu'à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement dans le strict respect des lois, règlements et procédures en vigueur.

La SOCAPALM poursuit le processus d'amélioration continue en s'appuyant sur son système de management environnemental et sur la conformité aux exigences RSPO.

Cette volonté se reflète sur des engagements généraux et spécifiques de la SOCAPALM :

- Avoir un personnel qualifié, formé, et informé.
- Améliorer en permanence nos procédures agricoles et industrielles.
- Respecter les exigences légales et autres applicables aux activités de l'entreprise. Cette conformité est assurée grâce à un système de veille réglementaire mis en place.
- Prendre en compte les attentes de toutes nos parties prenantes.
- Consulter les communautés riveraines et procéder au processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) avant la mise en œuvre de toute opération pouvant les impacter.
- Revoir régulièrement notre politique HSE quant à son adéquation avec notre activité.

Pour la santé et la sécurité, la SOCAPALM s'engage à :

- Identifier tous les dangers et risques dans ses opérations.
- Prévenir tout accident et réduire de façon permanente le nombre d'accidents au sein de notre entreprise en encourageant des comportements responsables de la part de tout le personnel.
- S'assurer qu'aucune priorité ne puisse s'exercer au détriment de la santé et de la sécurité de tout travailleur.
- Former ses employés sur les pratiques de travail sécuritaires.
- Fournir des équipements de protections adéquats et appropriés à tous les travailleurs.

Pour la protection de l'environnement, la SOCAPALM s'engage à :

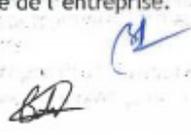
- Prévenir et/ou réduire ses impacts environnementaux : pollution de l'eau, du sol et de l'air, émissions de gaz à effet de serre.
- Ne pas utiliser le feu pour la préparation du sol ou pour l'élimination des déchets.
- Utiliser les meilleures pratiques agricoles pour minimiser la dégradation des sols et l'érosion des terres.
- Identifier, protéger et améliorer les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) et à Haut Stock de Carbone (HSC) et les tourbières.
- Maintenir les bonnes pratiques de gestion des déchets (réduction, tri, recyclage, réutilisation, élimination) tout en respectant la propreté de ses sites et de leurs équipements.

La SOCAPALM est disposée à diffuser et à expliquer largement cette politique.

La SOCAPALM est convaincue que la Santé, la Sécurité, et l'Environnement constituent la base du professionnalisme menant à la réussite de l'entreprise.

Douala, le 26 avril 2019

Le Directeur Général,


Dominique Cornet

Siège Social : Tilo (Dibombani) Route de Nkongsamba - Direction Générale : Douala, Rue de la Motte Piquet-Bonanjio

B.P. 691 Douala - Cameroun - Téléphone : (237) 895 35 59 11 - Tél/Fax : (237) 233 43 87 34

E mail: socapalm@socapalm.org

R.C.C.M : RC/MB/2002/B/23 Imm.Stat. 03-019-01- Numéro Contribuable M078000000370G